



# Bulletin Officiel

N°6244 Vendredi 04 Décembre 2020

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)25<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

PROJET D'OPR : SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ-	2
OPA OBLIGATOIRE : SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAOUDIENNE -SITS-	3
DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019	4
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	5-6
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	7-8

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE - HL 2020-03 -	9-13
-------------------------------	------

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH -AGO-	14
SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH -AGE-	15
SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI ASSURANCES -AGO-	16
SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI ASSURANCES -AGE-	17
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO –AGE</u>	
SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI ASSURANCES -AGO-	18-19
SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI ASSURANCES -AGE-	20-22

### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES AETECH
- SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD - AMI ASSURANCES

**AVIS DU CMF**

**PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETAIT**

**Société Tunisienne d'Equipement -STEQ-**  
Siège social : 8, rue 8601 -Z.I la Charguia I- BP N° 746 -1080 Tunis-

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne d'Equipement -STEQ- et du public qu'il a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- portant sur les actions de la société concernée.

Par cette demande, le Groupe AREM détenant une part de 96,81% des droits de vote de la STEQ, se propose de lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'il ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

De ce fait, la cotation des actions de la STEQ est suspendue à partir du **vendredi 04 décembre 2020**.

**AVIS DU CMF**

**Soumission de l'acquéreur d'un nombre de titres conférant une part dépassant 40% des droits de vote composant le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-, société admise à la cote de la bourse, à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de ladite société**

Suite à son acquisition en bourse en date du 24 novembre 2020, d'une proportion représentant 15,09% du capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-, la société Partner Investment détenant de concert avec la société Founders Capital Partners une part de 27,98% du capital ladite société, a atteint, à l'issue de cette opération, un taux de participation de 43,07% dans le capital de la SITS, franchissant ainsi de concert le seuil de 40% du capital de la société concernée, sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne seul ou de concert une proportion supérieure.

Le Conseil du Marché Financier,

En application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

Et sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant le secteur dans lequel opère la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-,

A, par décision n° 47 en date du 30 novembre 2020 :

- décidé de soumettre la société Partner Investment à une Offre Publique d'Achat Obligatoire portant sur le reste du capital de la SITS, qu'elle ne détient pas de concert avec la société Founders Capital Partners et ce, au prix de 2,360 dinars l'action ;
- ordonné à la société Partner Investment de déposer au CMF un projet d'offre publique d'achat dans ce sens conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les caractéristiques de l'offre publique d'achat obligatoire seront fixées, par décision du Conseil du Marché Financier et feront l'objet d'un avis d'ouverture à publier ultérieurement sur le Bulletin Officiel du CMF.

Par ailleurs, il convient de signaler que si à l'issue de l'Offre Publique Achat obligatoire, la société Partner Investment viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**DECLARATION « FATCA » AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**

Il est porté à la connaissance des institutions financières déclarantes tunisiennes, définies par les dispositions de l'accord intergouvernemental entre la République Tunisienne et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers dite "LOI FATCA", qu'à partir du **19 octobre 2020** la plateforme IDES est accessible aux différentes institutions financières.

Les interlocuteurs uniques de ces institutions ont été appelés, par la Direction Générale des Impôts à déposer les déclarations FATCA au titre de l'exercice 2019, au plus tard le **30 novembre 2020**.

Dans ce cadre, les institutions financières susvisées, sont invitées à :

- Vérifier la validité de leur certificat d'authentification électronique de type DIGIGO.
- Consulter la page FATCA du site de l'administration fiscale sur le lien suivant:  
<http://www.impots.finances.gov.tn/index.php/fr/services-en-ligne/fatca>.
- Consulter les recommandations FATCA Tunisie sur le lien suivant:  
[http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA\\_TUNISIE/Recommandations\\_FA](http://www.impots.finances.gov.tn/images/FATCA_TUNISIE/Recommandations_FA)  
TCA.pdf.
- Respecter les obligations de dépôt de la déclaration FATCA 2019.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

---

2020 - AC - 026

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«HL 2020-03»**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2020** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars.  
La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations).
- b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A:10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;  
Catégorie B:10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;
- f. Durée : Catégorie A : 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse.  
Catégorie B: 5 ans
- g. Amortissement normal : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B.
- h. Amortissement anticipé par rachat en Bourse : L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2020-03 » est d'un montant de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté à la catégorie B.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020** auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis.

### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2020-03 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1**.

- ✓ **Taux fixe:** Taux annuel brut de **10,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/01/2026** pour les deux catégories A et B.

**Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à **racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A**, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de **quinze jours (10 séances de Bourse)** à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de **50 000 obligations** avec un prix de rachat **ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû)**.

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29/01** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/01/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Émetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de **10,3%** l'an pour les deux catégories A et B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'octobre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,14% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,14% pour les catégories A et B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les deux catégories A et B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,652 années** pour les deux catégories A et B (sous l'hypothèse que les obligations de la catégorie A seront détenues jusqu'à l'échéance).

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : B+ (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **B+tun** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **13/11/2020**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2020-03 » visée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le numéro 20-1046, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N°20-002/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2021.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 Janvier 2021**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Advanced e-Technologies AeTECH**

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 25 décembre 2020 à 11H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2019.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation des conventions réglementées.
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.
- Quitus aux administrateurs.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Advanced e-Technologies AeTECH**

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 25 décembre 2020 à 12H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts.

---

2020 - AS - 1281

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 25 décembre 2020, à dix heures (10h00) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Nomination de nouveaux administrateurs ou renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société ;
10. Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Vendredi 25 décembre 2020, à onze heures trente minutes (11h30) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la Société ;
2. Augmentation en numéraire du capital social de la Société et approbation de ses modalités ;
3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social ;
4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société ;
5. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Assurances Multirisques Ittihad  
AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Décembre 2020 :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard pris pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 411.267.642 DT et faisant ressortir un résultat déficitaire net de (-) 29.944.308,674 DT.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et s'élevant à (-) 29.944.308,674 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2019: - 29.944.308,674 DT ;  
Résultats reportés antérieurs : - 155.485.121,592 DT ; et  
Résultats reportés : - 185.429.430,266 DT.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

### **HUITIEME RESOLUTION**

Constatant la fin des mandats des administrateurs monsieur Badreddine OUALI (membre indépendant), monsieur Lassaad ENNABLI (membre indépendant), monsieur Mouldi JENDOUBI (membre représentant l'UGTT), Monsieur Noureddine TABOUBI (membre représentant l'UGTT), monsieur Slah KOOLI (membre représentant HBG HOLDING) et monsieur Firas SAIED (membre représentant HBG HOLDING), à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

Option 1 : renouveler leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Option 2 : de nommer, en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les personnes suivantes : ●.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

Constatant la fin du mandat de monsieur Sami GUELLOUZ en tant qu'administrateur de la Société représentant des petits porteurs à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, le Président demande aux actionnaires petits porteurs de procéder à l'élection de leur nouveau représentant.

Suite à son élection par les actionnaires représentant les petits porteurs, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme monsieur ● en qualité d'administrateur de la Société représentant des petits porteurs pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**Société Assurances Multirisques Ittihad  
AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 25 Décembre 2020 :

**PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve ledit rapport.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Constatant que le capital social de la Société a été totalement libéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant global de 92.816.108,000 DT, composé d'un montant au nominal de 46.408.054,000 DT, majoré d'une prime d'émission globale de 46.408.054,000 DT, soit une valeur nominale de 1 DT par action et une prime d'émission de 1 DT par action.

Cette augmentation de capital portera le capital social de la Société de 40.983.736 DT à 87.391.790 DT et ce, par l'émission de 46.408.054 actions nominatives nouvelles de 1 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 1 DT par action.

Ces nouvelles actions seront libérées intégralement (à 100%) lors de cette souscription. Elles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi, le Conseil est d'ores et déjà autorisé à recueillir la souscription des 46.408.054 actions nominatives nouvelles de 1 DT chacune dans les conditions sus-indiquées.

L'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 46.408.054,000 DT est détaillée comme suit :

- Nombre d'actions à émettre : 46.408.054 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : 1 DT ;
- Prime d'émission : 1 DT ;
- Prix de souscription : 2 DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives ; et
- Parité : 77 nouvelles pour 68 anciennes.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de soixante-dix-sept (77) actions nouvelles pour soixante-huit (68) actions anciennes.

A titre réductible : Les titulaires de droits de souscription bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les actions non souscrites à titre irréductibles seront attribuées aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible, et ce ; proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Souscription publique : Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront mises à la disposition du public. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère également tous pouvoirs à monsieur Mohamed Skander Naija, Directeur Général de la Société, ou à défaut à tout autre mandataire que le Président ou le Conseil d'Administration délèguera à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Madame le Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1<sup>er</sup> Bureau, Tunis, ou le receveur des finances territorialement compétent, au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes autres formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital social décidée dans la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de modifier l'article 6 des statuts de la Société.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Après présentation du projet aux actionnaires de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pleins pouvoirs au Directeur Général de la Société, monsieur Mohamed Skander Naija, à l'effet de signer les nouveaux statuts de la Société.

Cette signature sera réalisée une fois l'augmentation de capital décidée au sein de la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution clôturée.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

---

2020 - AS - 1285

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	198,018	198,044		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	135,161	135,179		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	113,483	113,497		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	114,417	120,806	120,821		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	118,389	118,404		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	116,005	116,031		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	114,000	114,013		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	46,597	46,603		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,998	33,002		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	111,776	111,790		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,453	17,456		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	125,665	125,676		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,176	1,176		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	117,999	118,018		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,519	11,542		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	165,800	165,824		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,540	11,541		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,836	1,838		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	63,141	63,148		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	132,265	132,238		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	106,517	106,299		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	105,265	105,279		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	134,576	134,331		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	517,571	516,900		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	131,927	131,968		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	En liquidation	En liquidation		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	En liquidation	En liquidation		
29	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	En liquidation	En liquidation		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	169,128	168,292		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	94,757	94,688		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	123,951	123,943		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	159,913	159,829		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,520	143,396		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	94,287	94,265		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	21,910	21,886		
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16	92,975	90,646	90,710		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2140,675	2142,488		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	124,833	125,140		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	202,682	202,488		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,627	17,609		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,792	2,815		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,509	2,526		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	67,502	67,974		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,224	1,236		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,270	1,270		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,199	1,205		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,169	1,176		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	114,377	113,076		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	134,131	133,424		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1152,071	1152,573		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	13,216	13,084		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,840	9,874		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	86,126	85,697		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	108,898	108,911
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	100,606	100,618
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	107,284	107,298
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	104,497	104,512
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	106,691	106,709
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	109,274	109,290
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	105,827	105,841
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	102,913	102,926
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,814	102,819
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	106,637	106,651
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	108,867	108,883

65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	105,598	105,610
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	104,588	104,598
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	104,611	104,625
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	104,222	104,233
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	103,922	103,936
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	106,551	106,560
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	104,090	104,105
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	103,269	103,280
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	106,918	106,930
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	102,915	102,926
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	107,567	107,581
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	105,361	105,376
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	106,926	106,939
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	111,177	111,327
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	63,733	63,657
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	92,859	92,779
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,355	18,351
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	279,681	279,359
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2235,022	2224,472
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	74,672	74,541
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,543	56,520
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	108,182	107,913
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,521	11,538
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,801	13,804
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	15,090	15,072
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,455	13,434
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	149,025	149,027
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,259	9,265
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	105,497	105,199
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	89,378	77,765	77,267
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	93,397	77,010	76,377
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	99,681	99,767
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	89,686	89,320
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,107	10,107
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	96,004	95,948
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	141,403	141,194
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	98,207	99,418
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	115,334	115,968
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	117,274	117,932
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	189,179	187,994
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	173,441	172,740
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	167,085	166,855
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,889	23,553
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	141,555	140,516
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	144,624	146,648
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5403,525	5394,619
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5464,923	5465,662
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	86,185	86,702
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4569,900	4574,560
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,194	10,244
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	164,452	164,415
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	128,903	129,889
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10512,044	10573,566

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\* FCP en liquidation anticipée

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché alternatif de la Cote de la Bourse de la société HEXABYTE, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
6. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
7. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020**

25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/09/2020

83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STB EVOLUTIF FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) Initialement dénommé FCP AL HIKMA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **Société Advanced e-Technologies « AeTECH »**

03 Rue des Métiers, Charguia II, Z.I Ariana Aéroport 2035 Tunis Carthage

La société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Nouredine Ben Arbia (Horwath ACF).

**BILAN**  
**AeTECH**  
**Arrêté au 31 décembre 2019**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b><u>Actifs Non courants</u></b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		453 398	453 398
Amt : Immobilisations incorporelles		(410 076)	(375 088)
	<b>1</b>	<b>43 322</b>	<b>78 310</b>
Immobilisations corporelles		2 115 272	2 072 044
Amt : Immobilisations corporelles		(1 823 449)	(1 655 630)
	<b>1</b>	<b>291 823</b>	<b>416 414</b>
Immobilisations financières		252 846	297 865
Prov : Immobilisations financières		(237 038)	(206 626)
	<b>2</b>	<b>15 808</b>	<b>91 240</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>350 952</b>	<b>585 963</b>
Autres actifs non courants	<b>3</b>	6 316	13 515
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>357 268</b>	<b>599 478</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		1 113 015	1 236 112
Prov : Stocks		(594 352)	(584 229)
	<b>4</b>	<b>518 663</b>	<b>651 884</b>
Clients et comptes rattachés		4 519 330	6 579 610
Prov : Clients et comptes rattachés		(1 695 599)	(1 612 222)
	<b>5</b>	<b>2 823 731</b>	<b>4 967 389</b>
Autres actifs courants		1 060 777	1 265 825
Prov : Autres actifs courants		(81 383)	(74 772)
	<b>6</b>	<b>979 395</b>	<b>1 191 053</b>
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	3 058	279 025
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 324 846</b>	<b>7 089 350</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>4 682 115</b>	<b>7 688 829</b>

**BILAN**  
**AeTECH**  
**Arrêté au 31 décembre 2019**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>Capitaux propres et Passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31 décembre</b>	
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
<i>Capital social</i>		2 223 334	2 223 334
<i>Réserve légale</i>		164 000	164 000
<i>Prime d'émission</i>		2 916 670	2 916 670
<i>Résultats reportés</i>		(10 163 530)	(7 876 352)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(4 859 526)</b>	<b>(2 572 348)</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		(226 281)	(2 287 178)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>8</b>	<b>(5 085 807)</b>	<b>(4 859 526)</b>
<b><u>Passifs</u></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<b>9</b>	508 677	157 782
<i>Autres passifs non courants(*)</i>	<b>10</b>	771 705	826 535
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 280 382</b>	<b>984 316</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<b>11</b>	4 303 436	5 766 588
<i>Autres passifs courants(*)</i>	<b>12</b>	2 390 770	3 372 086
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<b>7</b>	1 793 333	2 425 364
<b>Total des passifs courants</b>		<b>8 487 539</b>	<b>11 564 038</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>9 767 921</b>	<b>12 548 354</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>4 682 115</b>	<b>7 688 829</b>

(\*) Les dettes sur les échéanciers fiscaux et de la CNSS sont désormais réparties en long et court terme (autres passifs non courants et autres passifs courants). Les données au 31 décembre 2018 ont été ajustés en conséquence pour les besoins de comparabilité.

**ETAT DE RESULTAT**  
**AeTECH**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2019**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

		<i>Du 1er janvier Au 31 décembre</i>	
	<i>Notes</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<b>Produits d'exploitation</b>			
<i>Produits d'exploitation</i>	<b>13</b>	7 133 958	9 980 708
<i>Autres produits d'exploitation</i>	<b>14</b>	40 846	39 789
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>7 174 804</b>	<b>10 020 496</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
<i>Achats consommés</i>	<b>15</b>	4 527 513	8 377 282
<i>Charges de personnel</i>	<b>16</b>	1 418 368	1 692 393
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<b>17</b>	415 260	568 939
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<b>18</b>	775 893	1 056 607
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>7 137 033</b>	<b>11 695 221</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>37 770</b>	<b>(1 674 724)</b>
<i>Charges financières nettes</i>	<b>19</b>	(315 727)	(657 634)
<i>Produits des placements</i>		0	0
<i>Autres gains ordinaires</i>	<b>20</b>	77 925	139 122
<i>Autres pertes ordinaires</i>	<b>21</b>	(11 173)	(71 235)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(211 206)</b>	<b>(2 264 471)</b>
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<b>22</b>	(15 075)	(22 708)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(226 281)</b>	<b>(2 287 178)</b>
<i>Eléments extraordinaires</i>		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(226 281)</b>	<b>(2 287 178)</b>
<i>Effets des modifications comptables (Net d'impôt)</i>		0	0
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>		<b>(226 281)</b>	<b>(2 287 178)</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**AeTECH**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2019**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

	<i>Notes</i>	<i>Du 1er janvier</i>	<i>Au 31 décembre</i>
		<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		(226 281)	(2 287 178)
<b>Ajustements pour:</b>			
<i>Amortissements et provisions</i>		374 414	529 150
<i>Variation des:</i>			
* <i>Stocks</i>		123 097	626 905
* <i>Créances</i>		2 060 280	371 872
* <i>Autres actifs</i>		205 047	35 550
* <i>Fournisseurs et autres dettes</i>		(2 618 933)	2 993 810
* <i>Plus ou moins-value de cession</i>		(8 000)	(46 153)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>(90 374)</b>	<b>2 223 956</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
<i>Déc. affectés à l'acquisition d'immo. Corp. &amp; incorp.</i>		(53 228)	(56 096)
<i>Enc. affectés à la cession d'immo. Corp. &amp; incorp.</i>		8 000	117 100
<i>Déc. affectés à l'acquisition d'immobilisations financières</i>		(10 500)	(13 059)
<i>Enc. provenant de la cession d'immobilisations financières</i>		55 520	1 700
<i>Charges à répartir</i>		(5 107)	(8 734)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(5 316)</b>	<b>40 911</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>		560 000	0
<i>Décaissements provenant des emprunts</i>		(305 291)	(242 329)
<i>Variation des intérêts courus sur emprunts</i>		(5 813)	(587)
<i>Variation crédits de mobilisation</i>		(9 000)	0
<i>Variation des financements en devise</i>		(78 297)	(519 320)
<i>Encaissement provenant des placements</i>		0	10 670
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>161 599</b>	<b>(751 566)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>23</b>	<b>65 909</b>	<b>1 513 301</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>23</b>	<b>(1 627 712)</b>	<b>(3 141 014)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>23</b>	<b>(1 561 803)</b>	<b>(1 627 712)</b>

**Schéma intermédiaire de gestion**  
**AeTECH**  
**Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

	PRODUITS		CHARGES			SOLDES		
	31/12/19	31/12/18		31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	
Revenus	7 133 958	9 980 708	Achats de marchandises consommés	4 527 513	8 377 282			
Autres produits d'exploitation	40 846	39 789						
<b>Production</b>	<b>7 174 804</b>	<b>10 020 496</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>4 527 513</b>	<b>8 377 282</b>	<b><u>Marge commerciale</u></b>	<b>2 647 291</b>	<b>1 643 215</b>
Marge commerciale	2 647 291	1 643 215	Autres charges externes (Hors impôts)	693 845	984 236			
<b><u>Sous total</u></b>	<b>2 647 291</b>	<b>1 643 215</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>693 845</b>	<b>984 236</b>	<b><u>Valeur ajoutée brute</u></b>	<b>1 953 446</b>	<b>658 979</b>
Valeur ajoutée brute	1 953 446	658 979	Impôts et taxes	82 048	72 371			
			Charge de personnel	1 418 368	1 692 393			
<b><u>Sous total</u></b>	<b>1 953 446</b>	<b>658 979</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>1 500 416</b>	<b>1 764 764</b>	<b><u>Excédent brut d'exploitation</u></b>	<b>453 030</b>	<b>(1 105 785)</b>
Excédent brut d'exploitation	453 030	(1 105 785)	Charges financières	315 727	657 634			
Autres gains ordinaires	77 925	139 122	Dotation aux amort& aux provisi°	415 260	568 939			
Produits financiers	0	0	Autres pertes ordinaires	11 173	71 235			
			Impôt sur les bénéfices	15 075	22 708			
<b><u>Sous total</u></b>	<b>530 955</b>	<b>(966 663)</b>	<b><u>Sous total</u></b>	<b>757 236</b>	<b>1 320 515</b>	<b><u>Résultat des activités ordinaires</u></b>	<b>(226 281)</b>	<b>(2 287 178)</b>
Résultat des activités ordinaires	(226 281)	(2 287 178)	Eléments extraordinaires	0	0			
						<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>	<b>(226 281)</b>	<b>(2 287 178)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation,
- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2012, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action au montant de 1 dinar. Le capital social est devenu composé de 1.640.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

La proposition du Conseil d'Administration du 27 Août 2012, approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 Septembre 2012, d'introduire les actions de la société au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis a été concrétisée durant l'exercice 2013. En date du 05 février 2013, le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'Admission au Marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société.

L'introduction au marché alternatif de la cote de la bourse a été effectuée par la mise sur le marché de 583.334 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, au prix d'introduction de 6 dinars. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 et le démarrage des négociations des actions nouvelles a été réalisé en date du 05 avril 2013.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. La société est également un distributeur des produits Ooredoo.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

## **II. DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

## **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

### **III.1. Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### **III.2. Immobilisations**

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Équipements de bureau (linéaire)	10-20%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 200 sont amorties au taux de 100%.

### **III.3. Emprunts**

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

### **III.4. Taxe sur la valeur ajoutée**

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'État et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### **III.5. Principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

#### IV. NOTES DU BILAN

##### Note 1 : Immobilisations Incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 01/01/2019 au 31/12/2019 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes			Solde au 31/12/19	Amortissements			Solde au 31/12/19	VCN	
	31/12/18	Acquisi°	Cession		31/12/18	Dotation	Cession		Au 31/12/18	Au 31/12/19
Licences & Logiciels	181 370	0	0	181 370	(150 593)	(18 321)	0	(168 914)	30 776	12 455
Site WEB	7 828	0	0	7 828	(7 828)	(0)	0	(7 828)	0	0
Fonds commercial	250 000	0	0	250 000	(216 667)	(16 667)	0	(233 333)	33 333	16 667
Immobilisations incorporelles en cours	14 200	0	0	14 200	0	0	0	0	14 200	14 200
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>453 398</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>453 398</b>	<b>(375 088)</b>	<b>(34 988)</b>	<b>0</b>	<b>(410 076)</b>	<b>78 310</b>	<b>43 322</b>
Constructions	0	0	0	0	0	(0)	0	0	0	0
Agencements, Aménagements et installa°	116 746	43 983	0	160 730	(57 847)	(16 916)	0	(74 763)	58 900	85 967
Installation téléphonique	121 506	2 250	0	123 756	(98 361)	(2 911)	0	(101 272)	23 145	22 484
Matériel et outillage	97 566	0	0	97 566	(93 457)	(1 333)	0	(94 791)	4 109	2 776
Matériel de transport	999 720	0	(10 000)	989 720	(725 712)	(126 680)	10 000	(842 392)	274 008	147 328
Mobilier, Matériels de bureau	146 935	0	0	146 935	(133 371)	(4 438)	0	(137 810)	13 564	9 125
Matériel informatique	589 570	6 995	0	596 565	(546 881)	(25 541)	0	(572 422)	42 689	24 143
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>2 072 044</b>	<b>53 228</b>	<b>(10 000)</b>	<b>2 115 272</b>	<b>(1 655 630)</b>	<b>(177 820)</b>	<b>10 000</b>	<b>(1 823 449)</b>	<b>416 414</b>	<b>291 823</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>2 525 442</b>	<b>53 228</b>	<b>(10 000)</b>	<b>2 568 670</b>	<b>(2 030 718)</b>	<b>(212 807)</b>	<b>10 000</b>	<b>(2 233 525)</b>	<b>494 724</b>	<b>335 144</b>

## **Note 2 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un montant net de D : 15 808 contre D : 91 240 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Titres de participation GLOBAL TELECOM NETWORKING	200 000	200 000	0
Dépôt et cautionnements	52 846	97 865	(45 020)
<b><u>Total immobilisations financières brutes</u></b>	<b><u>252 846</u></b>	<b><u>297 865</u></b>	<b><u>(45 020)</u></b>
Prov : Immobilisations financières	(237 038)	(206 626)	(30 412)
<b><u>Total Immobilisations financières</u></b>	<b><u>15 808</u></b>	<b><u>91 240</u></b>	<b><u>(75 432)</u></b>

## **Note 3 : Autres actifs non courants**

Les Autres actifs non courants qui correspondent à des charges à répartir relatives aux frais d'homologation de produits totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un montant net de D : 6 316 contre D : 13 515 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Valeur brute 31/12/2018</i>	<i>Charges à répartir ex 2019</i>	<i>Résorption antérieures</i>	<i>Résorption exercice 2019</i>	<i>VCN 31/12/2019</i>	<i>VCN 31/12/2018</i>
Charges à répartir	31 811	5 107	(18 296)	(12 306)	6 316	13 515
<b><u>Total Autres actifs non courants</u></b>	<b><u>31 811</u></b>	<b><u>5 107</u></b>	<b><u>(18 296)</u></b>	<b><u>(12 306)</u></b>	<b><u>6 316</u></b>	<b><u>13 515</u></b>

## **Note 4 : Stocks**

Les stocks totalisent au 31 décembre 2019 D : 518 663 contre D : 651 884 à la fin de l'exercice 2018 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Stocks solution	1 011 864	1 106 272	(94 408)
Stocks distribution	101 151	129 840	(28 689)
<b><u>Total Stocks</u></b>	<b><u>1 113 015</u></b>	<b><u>1 236 112</u></b>	<b><u>(123 097)</u></b>
Provision des stocks	(594 352)	(584 229)	(10 124)
<b><u>Total Stocks</u></b>	<b><u>518 663</u></b>	<b><u>651 884</u></b>	<b><u>(133 221)</u></b>

#### **Note 5 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2019 D : 2 823 731 contre D : 4 967 389 à la fin de l'exercice 2018 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Clients ordinaires	2 195 141	4 419 865	(2 224 724)
Clients douteux	1 877 975	1 769 283	108 692
Clients factures à établir	446 214	390 462	55 752
<b><u>Total clients bruts</u></b>	<b><u>4 519 330</u></b>	<b><u>6 579 610</u></b>	<b><u>(2 060 280)</u></b>
Prov : Clients douteux	(1 695 599)	(1 612 222)	(83 377)
<b><u>Total Clients et comptes rattachés</u></b>	<b><u>2 823 731</u></b>	<b><u>4 967 389</u></b>	<b><u>(2 143 657)</u></b>

#### **Note 6 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un montant de D : 979 395 contre D : 1 191 053 à la fin de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Personnel à l'actif	9 721	12 761	(3 040)
Fournisseurs débiteurs	73 592	125 528	(51 936)
Opérations sur achats/ventes de cartes	0	116	(116)
Etat, impôts et taxes à l'actif	627 037	797 884	(170 848)
Charges constatées d'avance	191 058	144 209	46 849
Débiteurs divers	159 370	185 326	(25 956)
<b><u>Total autres actifs courants bruts</u></b>	<b><u>1 060 777</u></b>	<b><u>1 265 825</u></b>	<b><u>(205 047)</u></b>
Provision des autres actifs courants	(81 383)	(74 772)	(6 611)
<b><u>Total Autres actifs courants</u></b>	<b><u>979 395</u></b>	<b><u>1 191 053</u></b>	<b><u>(211 658)</u></b>

#### **Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 3 058 contre D : 279 025 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Banques (*)	0	227 232	(227 232)
Caisses	2 051	11 983	(9 932)
Chèques en caisse	18 778	18 778	0
Chèques à l'encaissement	1 007	5 334	(4 327)
Effets à l'encaissement	0	9 498	(9 498)
Virements internes	0	6 202	(6 202)
<b><u>Total des liquidités et équivalents bruts</u></b>	<b><u>21 835</u></b>	<b><u>279 025</u></b>	<b><u>(257 190)</u></b>
Provision pour dép liquidités et équivalents de liquidités	(18 778)	0	(18 778)
<b><u>Total Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>	<b><u>3 058</u></b>	<b><u>279 025</u></b>	<b><u>(275 968)</u></b>

#### **Note 7 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 1 793 333 contre D : 2 425 364 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillant ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Crédits de mobilisation	0	9 000	(9 000)
Échéances à moins d'un an sur emprunts	143 299	261 955	(118 656)
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail	65 805	119 636	(53 830)
Échéances impayées sur emprunts et crédit-bail	0	43 336	(43 336)
Intérêts courus sur emprunts	590	6 403	(5 813)
Financements en devise	0	78 297	(78 297)
Virements internes	18 071	0	18 071
Banques (*)	1 565 568	1 906 738	(341 170)
<b><u>Total Concours bancaires et autres passifs financiers</u></b>	<b><u>1 793 333</u></b>	<b><u>2 425 364</u></b>	<b><u>(632 032)</u></b>

#### **(\*) Banques :**

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Banque Attijari	(199 844)	169 118	(368 963)
Banque BNA	(761 406)	(759 901)	(1 505)
Banque AB	(18 322)	(396 106)	377 784
Banque BT	(31 340)	(63 228)	31 889
Banque STB	(526 546)	(687 502)	160 957
Banque UIB	(28 110)	58 113	(86 223)
<b><u>Total Banques</u></b>	<b><u>(1 565 568)</u></b>	<b><u>(1 679 506)</u></b>	<b><u>113 939</u></b>

**Note 8 : Capitaux propres**

Les capitaux propres présentent au 31 décembre 2019 un solde négatif de D : 5 085 807 contre un solde négatif de D : 4 859 526 au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Capital social	2 223 334	2 223 334	0
Réserve légale	164 000	164 000	0
Prime d'émission	2 916 670	2 916 670	0
Résultats reportés	(10 163 530)	(7 876 352)	(2 287 178)
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>(226 281)</u></b>	<b><u>(2 287 178)</u></b>	<b><u>2 060 897</u></b>
<b><u>Total Capitaux propres</u></b>	<b><u>(5 085 807)</u></b>	<b><u>(4 859 526)</u></b>	<b><u>(226 281)</u></b>

Le capital initial de la société s'élève à D : 500 000, divisés en 50 000 actions de 10 dinars chacune. Il a été libéré du quart à la souscription et le reliquat a été libéré au cours de l'exercice 2003.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150 000 pour être porté à D : 650 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 24 juin 2004, a décidé d'augmenter le capital social de la société de D : 270 000 pour le porter à D : 920 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007 a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 720 000 pour le porter de D : 920 000 à D : 1 640 000 et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de D : 184 000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D : 100 000 et d'une partie de la réserve légale pour D : 84 000 et ce par création de 18 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de D : 536 000, par apport en numéraire et la création de 53 600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D : 36 000 dinars, soit 3 600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D : 300 000, soit 30 000 actions et D : 200 000, soit 20 000 actions.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 Janvier 2013, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D : 583 334 pour le porter de D : 1 640 000 à D : 2 223 334 et ce par l'émission de 583.334 nouvelles actions.

### **Note 9 : Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées présentent au 31 décembre 2019 un solde de D : 508 677 contre D : 157 782 au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Emprunts AFD	0	50 000	(50 000)
Emprunts STB	0	4 867	(4 867)
Emprunts Amen Bank	471 568	0	471 568
Emprunts Leasing	37 109	102 915	(65 805)
<b>Total Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>508 677</b>	<b>157 782</b>	<b>350 896</b>

### **Note 10 : Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants présentent au 31 décembre 2019 un solde de D : 771 705 contre D : 826 535 au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Dettes échéancier fiscal à plus d'un an	594 765	826 535	(231 769)
Dettes échéancier CNSS à plus d'un an	176 939	0	176 939
<b>Total Autres passifs non courants</b>	<b>771 705</b>	<b>826 535</b>	<b>(54 830)</b>

*Les dettes sur les échéanciers fiscaux et de la CNSS sont désormais réparties en long et court terme (autres passifs non courants et autres passifs courants). Les données au 31 décembre 2018 ont été ajustés en conséquence pour les besoins de comparabilité.*

### **Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent à la clôture de l'exercice 2019 D : 4 303 436 contre D : 5 766 588 à la fin de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Fournisseurs d'exploitation	3 587 215	3 538 625	48 590
Fournisseurs d'immobilisations	0	8 832	(8 832)
Fournisseurs, effets à payer	765 000	2 159 421	(1 394 421)
Fournisseurs, factures & avoirs non parvenues	(48 778)	59 710	(108 488)
<b>Total Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4 303 436</b>	<b>5 766 588</b>	<b>(1 463 151)</b>

### **Note 12 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice 2019 D : 2 390 770 contre D : 3 372 086 à la clôture de l'exercice 2018. Ils se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Personnel	277 876	419 126	(141 250)
CNSS et organismes sociaux	235 090	570 603	(335 514)
Dette échéancier CNSS à moins d'un an(*)	143 763	56 225	87 538
Provision pour congés payés	129 022	112 926	16 097
Etat, impôts et taxes(**)	178 383	257 672	(79 289)
Dette échéancier fiscal à moins d'un an(*)	564 360	289 206	275 154
Obligations cautionnées	0	11 401	(11 401)
Charges à payer	382 567	332 611	49 956
Produits constatés d'avance	130 524	124 326	6 198
Créditeurs divers	2 558	0	2 558
Compte courant Ecotech	290 434	1 141 144	(850 710)
Clients, créditeurs	56 192	56 846	(653)
<b>Total Autres passifs courants</b>	<b>2 390 770</b>	<b>3 372 086</b>	<b>(981 316)</b>

(\*) Les dettes sur les échéanciers fiscaux et de la CNSS sont désormais réparties en long et court terme (autres passifs non courants et autres passifs courants). Les données au 31 décembre 2018 ont été ajustées en conséquence pour les besoins de comparabilité.

(\*\*) Les comptes d'Etat, impôts et taxes se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Etat, impôts et taxes à payer	159 429	81 381	78 047
TVA collectée sur créances non encaissées auprès de l'état	18 954	176 290	(157 336)
<b>Total Etat, impôts et taxes</b>	<b>178 383</b>	<b>257 672</b>	<b>(79 289)</b>

## **V. NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **Note 13 : Revenus**

Les revenus totalisent au 31 décembre 2019 D : 7 133 958 contre D : 9 980 708 à la fin de l'exercice 2018 et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Ventes activité distribution	4 601 986	7 988 315	(3 386 330)
Ventes activité solution	2 531 972	1 992 393	539 579
<b><i>Total Produits d'exploitation</i></b>	<b><i>7 133 958</i></b>	<b><i>9 980 708</i></b>	<b><i>(2 846 750)</i></b>

### **Note 14 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2019 D : 40 846 contre D : 39 789 à la clôture de l'exercice précédent et se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Reprise sur provisions des créances	4 308	4 285	23
Reprise sur provisions des stocks	34 538	28 223	6 315
Reprise sur provisions des éléments financiers	0	7 281	(7 281)
Reprise sur provisions des immobilisations financières	2 000	0	2 000
<b><i>Total Autres produits d'exploitation</i></b>	<b><i>40 846</i></b>	<b><i>39 789</i></b>	<b><i>1 057</i></b>

### **Note 15 : Achats consommés**

Les achats consommés totalisent au 31 décembre 2019 D : 4 527 513 contre D : 8 377 282 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Achats non stockés	26 118	40 127	(14 009)
Variations des stocks	123 097	626 905	(503 808)
Achats de marchandises	1 155 249	4 598 322	(3 443 073)
Commission activation de lignes	1 708 080	1 672 179	35 900
Commission de recharges	1 514 969	1 439 748	75 220
<b><i>Total Achats consommés</i></b>	<b><i>4 527 513</i></b>	<b><i>8 377 282</i></b>	<b><i>(3 849 769)</i></b>

### **Note 16 : Charges de personnel**

Les charges du personnel totalisent au 31 décembre 2019 D : 1 418 368 contre D : 1 692 393 fin 2018, elles se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Traitements et salaires	1 183 151	1 390 090	(206 940)
Charges sociales	200 717	217 167	(16 450)
Charges assurance groupe	5 914	20 489	(14 575)
Autres charges de personnel	3 973	27 469	(23 496)
Congés payés	24 614	37 178	(12 564)
Transfert de charges sur frais de personnel	0	0	0
<b><i>Total Charges de personnel</i></b>	<b><i>1 418 368</i></b>	<b><i>1 692 393</i></b>	<b><i>(274 025)</i></b>

### **Note 17 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent au 31 décembre 2019 D : 415 260 contre D : 568 939 à la fin de l'exercice précédent. Elles se présentent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp	34 988	39 607	(4 619)
Dotations aux amortissements des immobilisations corp	177 820	225 834	(48 015)
Dotations aux provisions des stocks	44 661	137 375	(92 714)
Dotations aux résorption des charges à répartir	12 306	19 074	(6 768)
Dotations aux provisions des immobilisations financières	32 412	0	32 412
Dotations aux provisions des éléments financiers	25 388	0	25 388
Dotations aux provisions des créances	87 685	147 049	(59 363)
<b><i>Total Dotations aux amortissements et aux provisions</i></b>	<b><i>415 260</i></b>	<b><i>568 939</i></b>	<b><i>(153 679)</i></b>

### **Note 18 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de 2019 à D : 775 893 contre D : 1 056 607 à la fin de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Services extérieurs	279 004	492 836	(213 832)
Autres services extérieurs	414 841	491 400	(76 559)
Impôts et taxes	82 048	72 371	9 677
<b><i>Total Autres charges d'exploitation</i></b>	<b><i>775 893</i></b>	<b><i>1 056 607</i></b>	<b><i>(280 714)</i></b>

- Les services extérieurs totalisent D : 279 004 au 31 décembre 2019 contre D :492 836 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Charges locatives et de copropriétés	138 872	295 881	(157 009)
Entretiens et réparations	72 156	86 659	(14 503)
Assurances	51 740	85 946	(34 206)
Frais de formation	4 708	19 515	(14 807)
Sous-traitance	2 498	135	2 363
Divers services extérieurs	9 030	4 701	4 330
<b>Total Services extérieurs</b>	<b>279 004</b>	<b>492 836</b>	<b>(213 832)</b>

- Les autres services extérieurs totalisent D : 414 841 au 31 décembre 2019 contre D : 491 400 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Honoraires	85 241	56 912	28 329
Dons et subventions	4 000	7 300	(3 300)
Publicité	15 758	43 815	(28 056)
Transports et déplacements	134 672	145 230	(10 558)
Voyages, missions et réceptions	23 012	23 413	(401)
Frais de PTT	68 455	92 078	(23 623)
Services bancaires	59 327	100 153	(40 826)
Jetons de présence	24 375	22 500	1 875
<b>Total Autres services extérieurs</b>	<b>414 841</b>	<b>491 400</b>	<b>(76 559)</b>

- Les impôts et taxes totalisent D : 82 048 au 31 décembre 2019 contre D : 72 371 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
TFP	20 769	22 798	(2 029)
FOPROLOS	10 385	11 358	(974)
TCL	5 604	7 007	(1 402)
Taxe de circulation	7 749	17 339	(9 590)
Contribution Sociale de solidarité	90	300	(210)
Autres droits et taxes	37 451	13 569	23 882
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>82 048</b>	<b>72 371</b>	<b>9 677</b>

### **Note 19 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2019 D : 315 727 contre D : 657 634 à la fin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Charge d'intérêts	335 709	363 812	(28 103)
Pénalité de retard	46 419	107 331	(60 913)
Pertes de change	0	203 882	(214 853)
Gains de change	(66 400)	(17 392)	(38 038)
<b><i>Total Charges financières nettes</i></b>	<b><i>315 727</i></b>	<b><i>657 634</i></b>	<b><i>(341 906)</i></b>

### **Note 20 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires totalisent au 31 décembre 2019 D : 77 925 contre D : 139 122 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Produit net sur cession d'immobilisations	8 000	117 100	(109 100)
Gains sur éléments non récurrents	69 925	22 022	47 903
<b><i>Total Autres gains ordinaires</i></b>	<b><i>77 925</i></b>	<b><i>139 122</i></b>	<b><i>(61 197)</i></b>

### **Note 21 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires totalisent D : 11 173 à la fin de 2019 contre D : 71 235 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Pertes diverses	0	62 417	(62 417)
Autres pertes sur éléments exceptionnels	11 173	8 818	2 356
<b><i>Total Autres pertes ordinaires</i></b>	<b><i>11 173</i></b>	<b><i>71 235</i></b>	<b><i>(60 061)</i></b>

### **Note 22 : Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés totalise D : 15 075 à la fin de 2019 contre D : 22 708 à la clôture de l'exercice précédent :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Impôt sur les sociétés	15 075	22 708	(7 633)
<b><i>Total Impôt sur les sociétés</i></b>	<b><i>15 075</i></b>	<b><i>22 708</i></b>	<b><i>(7 633)</i></b>

### **Note23 : Trésorerie**

Au 31 décembre 2019, la trésorerie totalisait un solde négatif de D : 1 561 803 contre un solde négatif de D : 1 627 712 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>Variation</i>
Valeurs à l'encaissement	19 785	33 609	(13 825)
Banques créditrices	0	227 232	(227 232)
Caisses	2 051	11 983	(9 932)
Virements internes	(18 071)	6 202	(24 273)
Banques débitrices	(1 565 568)	(1 906 738)	341 170
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>	<b><i>(1 561 803)</i></b>	<b><i>(1 627 712)</i></b>	<b><i>65 909</i></b>

### **Note24 : Engagements hors bilan**

La société AeTECH a contracté les emprunts suivants :

- Un crédit de restructuration AFD de la STB en 2013 pour un montant de 400 000 DT remboursable sur 10 ans avec deux ans de grâce. La société a donné un nantissement sur son fonds de commerce, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation dudit fond, et l'ensemble du matériel de transport se trouvant dans ce fonds et ce pour fond l'ensemble des crédits visés ci-dessus.
- Un crédit de consolidation STB de 200 000 DT en février 2017 remboursable sur trois ans. Pour sûretés et garantie du remboursement :
  - Hypothèque en Rang Utile de la totalité de la propriété de Mr Zoubeir CHAIEB sise à Megrine d'une superficie de 994m2 objet du titre foncier N°11965 Ben Arous ;
  - Hypothèque en Rang Utile de la totalité de la propriété de Mr Zoubeir CHAIEB sise à l'Ariana d'une superficie de 472m2 objet du titre foncier N°6251 Ariana ;
  - Nantissement en rang utile de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce et d'industrie de AeTECH sis à la ZI Ariana Aéroport, la Charguia II, 29 rue des entrepreneurs ;Ce crédit a été remboursé en totalité en 2019.
- Un emprunt Amen Bank débloqué en décembre 2019 pour 560 000 DT remboursable sur 5 ans. Mr Zoubeir CHAIEB a donné son aval et cautionnement solidaire pour toutes les sommes provenant du contrat de prêt.

Par ailleurs, AeTECH a donné les garanties suivantes au titre de ses crédits de gestion :

Banque	Crédits de gestion	Garanties reçues
<b>BNA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilité de caisse de 500 000 DT à échéance le 31/05/2017 et non renouvelé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nantissement sur le fonds de commerce et matériel</li> <li>Acte de caution solidaire souscrit par Mr CHAIEB ZOUBEIR à hauteur du concours susvisé</li> </ul>
<b>STB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FC : 200mD</li> <li>EC : 80mD</li> <li>AV/CNC ou factures : 70% du montant des décomptes ou factures avec plafond 350mD</li> <li>Accréditifs &amp; financement en devise : 200mD</li> <li>Aval et cautions : 350mD</li> <li>Obligations cautionnées : 40mD</li> <li>validité du contrat au 31/08/2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caution hypothécaire de Mr CHAIEB ZOUBEIR en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à Megrine d'une superficie de 994m2 objet du titre foncier N°11965 Ben Arous.</li> <li>Caution hypothécaire de Mr CHAIEB ZOUBEIR en rang utile sur la totalité de sa propriété sise à l'Ariana d'une superficie de 472m2 objet du titre foncier N°6251 Ariana</li> <li>Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel de la société AeTECH sis à la ZI Ariana Aéroport, la Charguia II, 29 rue des entrepreneurs</li> <li>Caution solidaire et personnel de Mr CHAIEB ZOUBEIR</li> </ul>

#### **Note25 : Opérations avec les parties liées**

##### **Identification des parties liées :**

Les parties liées de la société AeTECH sont les sociétés « Tuniphone » et « Eco Tech Immobilière » dont le gérant et principal associé est Mr Zoubeir CHAIEB président directeur général de la société AeTECH.

##### **Transactions et soldes avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :**

- Les ventes réalisées courant 2019 avec le client Tuniphone totalisent un montant de D : 10 423 TTC.
- Les créances sur Tuniphone comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2019 s'élèvent à D : 55 626.
- Les achats réalisés courant 2019 auprès du fournisseur Tuniphone totalisent un montant de D : 48 429 TTC.
- Le fournisseur Tuniphone est débiteur au 31 décembre 2019 pour un montant de D : 12 953.
  
- La société AeTECH a signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de D : 13 550 HT avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été reconduite tacitement. Le contrat a été interrompu à la fin du mois de novembre 2018. La dette envers le fournisseur Ecotech au 31/12/2019 présente un solde de D : 628 938.
  
- Le compte courant de la société Ecotech, comptabilisé parmi les passifs de AeTECH, s'élève au 31/12/2019 à un montant de D : 290 434.

### **Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT.

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 juin 2006. Le président directeur a renoncé à cette prime au titre de l'exercice 2019.

L'administrateur salarié a perçu un salaire annuel brut de 140 241 DT en 2019.

### **Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture**

A la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, la Société AeTECH a été confrontée, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement. Soucieuse de protéger ses collaborateurs et ses partenaires, la Société AeTECH a dû fermer ses portes. Seule l'activité distribution a continué de fonctionner pour tout ce qui est recharges téléphoniques. La société s'est inscrite en tant que société affectée par les répercussions de la propagation la Covid-19 et son dossier a été accepté par la commission d'accompagnement, ce qui va lui permettre de bénéficier des mesures annoncées par le gouvernement tunisien. Le chiffre d'affaires a certes régressé considérablement pour les mois de mars et avril 2020, mais on ne peut pas évaluer avec précision l'impact global sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, les états financiers 2019 ont été arrêtés par la société AeTECH le 08 Octobre 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. Ces évènements ne nécessitent à cette date aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

### **Note27 : Contrats de leasing**

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 65 805 et les échéances à long terme à D : 37 109.

Le détail des engagements Leasing de la société AeTECH est présenté dans le tableau suivant :

<b>Antériorité</b>	<b>Libellé</b>	<b>Echéance à moins d'un an</b>	<b>Echéance à plus d'un an</b>	<b>Valeur comptable au 31 décembre 2019</b>
Ancien	Contrat de leasing LM n°0686 080	7 755	0	7 755
Ancien	Contrat de leasing LM n°01117730	42 410	14 979	57 390
Ancien	Contrat de leasing LM n°01120470	5 358	7 926	13 284
Ancien	Contrat de leasing LM n°01120480	10 282	14 204	24 487
	<b>Total</b>	<b>65 805</b>	<b>37 109</b>	<b>102 915</b>

**Note 28 : Emprunts**

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 143 299 et les échéances à long terme à D : 471 568.

Le détail des emprunts de la société AeTECH est présenté dans le tableau suivant :

Antériorité	Libellé	Montant	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Valeur comptable au 31 décembre 2019
Ancien	Crédit de restructuration AFD	400 000	54 867	0	54 867
Nouveau	Crédit Amen Bank	560 000	88 432	471 568	560 000
<b>Total</b>			<b>143 299</b>	<b>471 568</b>	<b>614 867</b>

**Note29 : Résultat par action**

Libellé	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Résultat d'exploitation en DT	37 770	(1 674 724)	(3 206 549)	(1 245 325)	(352 243)
Résultat avant impôt	(211 206)	(2 264 471)	(3 678 263)	(1 558 132)	(1 186 273)
Résultat Net	(226 281)	(2 287 178)	(3 714 447)	(1 558 132)	(1 217 364)
Capital social	2 223 334	2 223 334	2 223 334	2 223 334	2 223 334
Valeur nominale en DT	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
<i>Résultat d'exploitation par action en DT</i>	<i>0,017</i>	<i>(0,753)</i>	<i>(1,442)</i>	<i>(0,560)</i>	<i>(0,158)</i>
<i>Résultat avant impôt par action</i>	<i>(0,095)</i>	<i>(1,019)</i>	<i>(1,654)</i>	<i>(0,701)</i>	<i>(0,534)</i>
<i>Résultat Net par action en DT</i>	<i>(0,102)</i>	<i>(1,029)</i>	<i>(1,671)</i>	<i>(0,701)</i>	<i>(0,548)</i>

**Note30 : Tableau de variation des capitaux propres**

Libellé	Capital social	Réserves légalés	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>(2 403 095)</b>	<b>2 916 670</b>	<b>(1 217 363)</b>	<b>1 683 546</b>
Affectation du résultat 2015 (AGO du 14/10/2016)	0	0	(1 217 363)	0	1 217 363	0
Résultat au 31 décembre 2016	0	0	0	0	(541 447)	(541 447)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>(3 620 458)</b>	<b>2 916 670</b>	<b>(541 447)</b>	<b>1 142 099</b>
Affectation du résultat 2016 (AGO du 22 juin 2017)	0	0	(541 447)	0	541 447	0
Résultat au 31 décembre 2017	0	0	0	0	(3 714 447)	(3 714 447)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>(4 161 905)</b>	<b>2 916 670</b>	<b>(3 714 447)</b>	<b>(2 572 347)</b>
Affectation du résultat 2017 (AGO du 28/12/2018)	0	0	(3 714 447)	0	3 714 447	0
Résultat au 31 décembre 2018	0	0	0	0	(2 287 178)	(2 287 178)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>(7 876 351)</b>	<b>2 916 670</b>	<b>(2 287 178)</b>	<b>(4 859 525)</b>
Affectation du résultat 2018 (AGO du 01/08/2019)	0	0	(2 287 178)	0	2 287 178	0
Résultat au 31 décembre 2019	0	0	0	0	(226281)	(226 281)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>(10 163 529)</b>	<b>2 916 670</b>	<b>(226 281)</b>	<b>(5 085 806)</b>

**Rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2019**

**I - RAPPORT GENERAL**

*/)/essieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies SA,*

**I.1. Rapport sur les états financiers**

***I.1.1. Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 01 août 2019, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ces Etats Financiers font ressortir un total bilan de 4 682 115 TND et des capitaux propres négatifs de 5 085 807 TND, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 226 281 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Advanced e-Technologies SA » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***I.1.2. Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***I.1.3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la note 30 relative au tableau de variation des Capitaux propres qui indique que la société a subi une perte nette de 226 281 TND au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et que, à cette date, les passifs de la société excèdent de 5 085 807 TND le total de ses actifs.

La société « Advanced e-Technologies SA » a entamé une étude de restructuration financière et opérationnelle afin de remédier à cette situation. Ce plan sera présenté lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui aura à statuer sur la continuité d'exploitation de la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette situation.

#### ***1.1.4. Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note n° 26 aux Etats Financiers qui décrit les impacts potentiels de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 sur les activités de la Société « Advanced e-Technologies SA ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

#### ***1.1.5. Questions clés d'audit***

Outre des questions traitées dans les sections « Fondement de l'opinion avec réserve » et « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

##### ***a- Evaluation des créances clients au 31 décembre 2019***

###### ***- Question clé d'audit***

Les créances sur les clients présentent un solde net de 2 823 731 TND.

Compte tenu de l'importance de cette rubrique, nous avons considéré la dépréciation des créances clients comme un point clé d'audit.

###### ***- Réponses apportées***

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur et la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le Management.

##### ***b- Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs***

###### ***- Question clé d'audit***

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4 303 436 TND au 31 décembre 2019.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

- **Réponses apportées**

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs ;
- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

**c- Prise en compte des revenus**

- **Question clé d'audit**

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 7 133 958 TND contre un montant de 9 980 708 TND au 31 décembre 2018, représentant ainsi la quasi-totalité des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

- **Réponses apportées**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers.

**d- Evaluation des stocks**

- **Question clé d'audit**

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 1 113 015 TND et provisionnés à hauteur de 594 352 TND, ce qui fait un montant net de 518 663 TND, représentent un des postes les plus importants du bilan.

## **- Réponses apportées**

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- La revue des états de mouvements des stocks solution et distribution ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période ;
- La vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

### ***1.1.6. Rapport du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***1.1.7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers***

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***1.1.8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **I.2. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***I.2.1. Efficacité du système de contrôle interne***

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

### ***1.2.2. Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale***

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2019 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2019, tels que prévus au niveau des articles 3,

3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

### ***1.2.3. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales***

Suite aux pertes cumulées comme indiqué dans le point « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », les états financiers font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 24 décembre 2019, a décidé de reporter la décision relative à la continuité d'exploitation pour la prochaine assemblée générale extraordinaire qui doit se tenir à l'effet d'approuver un plan de restructuration financière et opérationnelle que le conseil doit lui soumettre.

Compte tenu que cette situation persiste, et conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société.

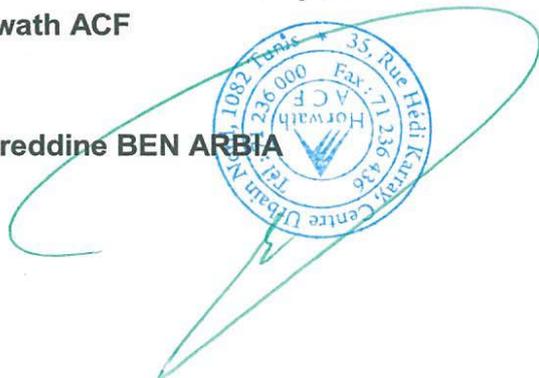
### ***1.2.4. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

**Tunis, le 25 novembre 2020**

**Le commissaire aux comptes  
Horwath ACF**

**Noureddine BEN ARBIA**



**Rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2019**

**II – RAPPORT SPECIAL**

/)/)essieurs les actionnaires de la société Advanced e-Technologies SA,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2019**

Votre conseil d'administration nous a informé des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Un protocole d'accord a été signé entre les sociétés AeTECH, Ecotech Immobilière et Tuniphone en 2019.

Ce protocole stipule que la société Ecotech a engagé une avance en compte courant chez AeTECH de 2 793 644 TND au 31 décembre 2019. Cette avance va servir à solder le compte client Tuniphone chez AeTECH à la date du 30 juin 2019 pour un montant global de 2 503 210 TND.

La société Tuniphone, par la signature de cet accord, déclare accepter le transfert de la dette ainsi payée et reconnaît devenir redevable du montant de 2 503 210 à la société Eco Tech.

- Le compte courant de la société Eco Tech immobilière est créateur au 31 décembre 2019 pour un montant de 290 434 TND.

- Les ventes réalisées courant 2019 avec le client « Tuniphone » totalisent un montant toutes taxes comprises de 10 423 TND et se détaillent comme suit :

<i>Client</i>	<i>Nature</i>	<i>Montants en TTC</i>
Tuniphone	Ventes de matériel informatique & accessoires	1 426
Tuniphone	Ventes de matériel téléphonique & accessoires	8 504
Tuniphone	Ventes de lignes Ooredoo	493
<b>Total</b>		<b>10 423</b>

- Les créances sur le client « Tuniphone » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2019 s'élèvent à 55 626 TND.

- Les achats réalisés courant 2019 auprès du fournisseur « Tuniphone » totalisent un montant toutes taxes comprises de 48 429 TND et se détaillant ainsi :

<i>Fournisseur</i>	<i>Nature</i>	<i>Montants en TTC</i>
Tuniphone	Commissions recharges PDV	44 200
Tuniphone	Commissions Forfait Data et ADSL	1502
Tuniphone	Achats matériels informatiques & accessoires	2 677
Tuniphone	Autres achats	51
<b>Total</b>		<b>48 429</b>

- Le solde du fournisseur « Tuniphone » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2019 est débiteur pour un montant de 12 953 TND.

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

- La société AeTECH avait signé un contrat de location en date du 25 novembre 2012 avec la société Eco Tech Immobilière pour la location du siège situé à rue des entrepreneurs, Charguia 2, pour un montant mensuel de 13 550 TND avec une augmentation annuelle de 5%. La location a été consentie initialement pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014 et a été reconduite tacitement jusqu'au mois de décembre 2018, date à laquelle les deux parties ont mis fin au dit contrat.

Le solde du fournisseur Eco Tech Immobilière comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2019 s'élève à 628 938 TND.

#### **C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT. La rémunération annuelle du Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administratio

**SOCIETE "ADVANCED E-TECHNOLOGIES SA"**

ZI Ariana, Aéroport - 03, rue des métiers, la Charguia II

tenu le 03 juin 2006. Le PDG a renoncé à cette prime sur les résultats de l'exercice 2019 et qui a été évaluée à 63 000 TND brut. Il bénéficie en plus d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.

- L'administrateur salarié perçoit un salaire mensuel brut de 12 272 TND.

	<i>Président Directeur Général</i>		<i>Administrateur salarié</i>	
	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2019</i>	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passif au 31/12/2019</i>
Salaires bruts	146 923	25 649	140 241	21 829
Congés à payer	-	-	6 097	19 179
Primes annuelles	-	174 077	-	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 novembre 2020

Le commissaire aux comptes  
Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



**Notes complémentaires aux rapports du commissaire aux comptes  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**Note 1 : Définition de la mission**

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et de la sincérité des états financiers de la Société « Advanced e-Technologies SA » arrêtés au 31 décembre 2019. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable Généralement admises et les normes internationales d'audit de l'IFAC adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, notre mission comporte des diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le Conseil d'Administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- \* de l'équité entre les associés,
- \* d'une protection convenable des actifs de la société,
- \* de la régularité des transactions.

**Note 2 : Note sur l'organisation de la société**

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à l'examen de l'organisation de la société et à une appréciation des procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

Nos travaux ont été orientés notamment vers l'organisation comptable et les cycles les plus significatifs.

L'objectif recherché à travers ces travaux est de s'assurer que le contrôle interne fonctionne correctement et que le système d'information est adéquat et fonctionne de manière efficace permettant d'identifier, de classer, d'enregistrer et de communiquer les données conformément aux règles du système comptable tunisien et aux obligations légales.

Nos investigations nous ont permis de conclure que le système de contrôle interne et le système d'information sont dans leurs ensembles satisfaisants de par l'organisation interne de la société avec ses différentes compétences hiérarchiques et ses organes de contrôle.

**Note 3 : Note sur la conformité au système comptable des entreprises**

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par la société des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**

**AMI Assurances (S.A)**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI et M Chiheb GHANMI.

**BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2019**  
(Montants exprimés en dinars)

**ANNEXE I**

ACTIFS	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 970 874	1 612 030	358 844	449 437
AC13- Fonds commercial	1 421 995	522 995	899 000	737 668
	<b>3 392 869</b>	<b>2 135 025</b>	<b>1 257 844</b>	<b>1 187 105</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	5 950 018	3 545 504	2 404 514	2 330 626
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 941 402	1 006 169	935 233	974 981
AC23- Acomptes versés et immobilisations en cours	160 588		160 588	115 586
	<b>8 052 008</b>	<b>4 551 673</b>	<b>3 500 335</b>	<b>3 421 193</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation				
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	73 841 282	4 753 674	69 087 608	70 469 181
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	2 201 059	740 280	1 460 779	714 677
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	41 481 958	5 806 685	35 675 273	41 998 272
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes	190 320 388	500 000	189 820 388	189 000 727
AC334- Autres prêts	10 522 944	610 000	9 912 944	6 560 526
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 293 585	227 916	5 065 669	5 027 772
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 397		258 397	244 994
	<b>323 919 613</b>	<b>12 638 555</b>	<b>311 281 058</b>	<b>314 016 150</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	523 488		523 488	761 284
AC520-Provision d'assurance vie	6 476 391		6 476 391	6 102 973
AC530-Provision pour sinistres vie	259 861		259 861	424 436
AC531-Provision pour sinistres non vie	9 274 523		9 274 523	11 097 764
	<b>16 534 263</b>		<b>16 534 263</b>	<b>18 386 457</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 320 797		1 320 797	566 491
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	75 741 343	53 794 469	21 946 874	23 954 719
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	4 862 519	3 050 644	1 811 875	1 245 579
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	326 894		326 894	327 961
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	10 393 045	26 780	10 366 265	18 760 137
AC633-Débiteurs divers	3 297 182	503 098	2 794 084	4 984 377
	<b>122 743 599</b>	<b>63 239 237</b>	<b>59 504 362</b>	<b>79 130 387</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 114 028	608 767	1 505 261	10 817 343
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	9 208 561		9 208 561	7 454 677
AC722-Autres charges à répartir	2 366 220	2 366 220		
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	7 430 916	79 139	7 351 777	6 714 127
AC733-Autres comptes de régularisation	1 124 181		1 124 181	312 755
	<b>22 243 906</b>	<b>3 054 126</b>	<b>19 189 780</b>	<b>25 298 902</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>496 886 258</b>	<b>85 618 616</b>	<b>411 267 642</b>	<b>441 440 194</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2019**  
(Montants exprimés en dinars)

*ANNEXE 2*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2019	31/12 /2018
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capital social	23 135 980	23 135 980
CP2- Réserves et primes liées au capital	18 133 932	18 133 932
CP3- Résultats reportés	-155 485 122	-79 917 985
CPR- Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	35 000 000	35 000 000
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>-34 804 988</b>	<b>40 762 148</b>
CP6- Résultat de l'exercice	-29 944 309	-75 567 136
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>-64 749 297</b>	<b>-34 804 988</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA13-Autres emprunts		
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	3 451 895	2 243 292
	<b>3 451 895</b>	<b>2 243 292</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310- Provisions pour primes non acquises	57 846 928	59 128 381
PA320- Provisions assurances vie	30 864 515	32 524 913
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 164 839	5 165 098
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	349 824 736	343 147 198
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	144 113	94 398
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	5 148 532	8 051 874
	<b>447 993 663</b>	<b>448 111 862</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>7 941 312</b>	<b>7 152 041</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 036 020	5 446 022
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	182 900	182 900
PA632-Personnel		⊘
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 314 899	6 528 466
PA634-Créditeurs divers	1 290 478	1 210 631
	<b>10 824 297</b>	<b>13 368 019</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif	⊘	⊘
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 805 772	5 369 968
	<b>5 805 772</b>	<b>5 369 968</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>476 016 939</b>	<b>476 245 182</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>411 267 642</b>	<b>441 440 194</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU  
DE LA RÉASSURANCE NON VIE**  
(Montants exprimés en dinars)

*ANNEXE 3*

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes 2019	Cessions et/ou rétrocessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	158 743 916	-5 526 666	153 217 250	155 286 870
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	1 281 454	-237 797	1 043 657	2 497 149
	<b>160 025 370</b>	<b>-5 764 463</b>	<b>154 260 907</b>	<b>157 784 019</b>
<b>PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>9 690 018</b>		<b>9 690 018</b>	<b>9 657 202</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>				
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	-133 270 781	2 858 692	-130 412 089	-119 932 826
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-6 677 537	-1 823 241	-8 500 778	-57 233 410
	<b>-139 948 318</b>	<b>1 035 451</b>	<b>-138 912 867</b>	<b>-177 166 236</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>2 903 341</b>		<b>2 903 341</b>	<b>-602 471</b>
<b>CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-274 403</b>		<b>-274 403</b>	<b>-94 398</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-23 340 192		-23 340 192	-19 049 768
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 699 114		1 699 114	-187 575
CHNV 43- Frais d'administration	-12 111 148		-12 111 148	-25 013 483
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		937 818	937 818	1 185 530
	<b>-33 752 226</b>	<b>937 818</b>	<b>-32 814 408</b>	<b>-43 065 295</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>	<b>-14 789 994</b>		<b>-14 789 994</b>	<b>-14 998 205</b>
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>-16 146 212</b>	<b>-3 791 194</b>	<b>-19 937 406</b>	<b>-68 485 383</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU  
DE LA RÉASSURANCE VIE**  
(Montants exprimés en dinars)

*ANNEXE 4*

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes 2019	Cessions et/ou rétrocessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	2 439 020	-961 792	1 477 228	2 193 262
	<b>2 439 020</b>	<b>-961 792</b>	<b>1 477 228</b>	<b>2 193 262</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	1 457 403		1 457 403	629 496
PRV 22- Produits des autres placements				104 710
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	50 217		50 217	708 006
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	59 983		59 983	
	<b>1 567 603</b>		<b>1 567 603</b>	<b>1 442 213</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-2 211 686	148 271	-2 063 415	-1 401 277
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	1 000 259	-164 573	835 686	-567 017
	<b>-1 211 427</b>	<b>-16 302</b>	<b>-1 227 729</b>	<b>-1 968 294</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	1 660 398	373 418	2 033 816	1 301 913
CHV 22- Autres provisions techniques				
	<b>1 660 398</b>	<b>373 418</b>	<b>2 033 816</b>	<b>1 301 913</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>				
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-391 160		-391 160	-400 565
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	55 627		55 627	-15 238
CHV 43- Frais d'administration	-115 512		-115 512	-565 863
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		255 111	255 111	334 872
	<b>-451 045</b>	<b>255 111</b>	<b>-195 934</b>	<b>-646 794</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>-231 369</b>		<b>-231 369</b>	<b>-384 706</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-357 038		-357 038	-49 458
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-307 110		-307 110	-341 642
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-47 773		-47 773	-90 201
	<b>-711 921</b>		<b>-711 921</b>	<b>-481 301</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>3 061 259</b>	<b>-349 564</b>	<b>2 711 694</b>	<b>1 456 292</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

**ANNEXE 5**

DÉSIGNATIONS	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>-19 937 406</b>	<b>-68 485 383</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>2 711 694</b>	<b>1 456 292</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	16 623 515	7 059 499
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	572 783	1 174 273
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	684 181	7 939 950
	<b>17 880 479</b>	<b>16 173 722</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-4 072 462	-554 652
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-3 502 977	-3 831 351
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-544 916	-1 011 556
	<b>-8 120 355</b>	<b>-5 397 558</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-9 690 018</b>	<b>-9 657 202</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	<b>55 441</b>	<b>63 615</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<b>-1 390 359</b>	<b>-536 901</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>-18 490 524</b>	<b>-66 383 415</b>
<b>CHNT41- Impôts exigibles</b>	<b>-354 274</b>	<b>-384 748</b>
<b>CHNT42- Impôts différés</b>	<b>-11 099 511</b>	<b>-8 793 673</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>-29 944 309</b>	<b>-75 561 836</b>
<b>CHNT5- Pertes extraordinaires</b>		<b>-5 300</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-29 944 309</b>	<b>-75 567 136</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>		
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>-29 944 309</b>	<b>-75 567 136</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2019**  
(Montants exprimés en dinars)

*ANNEXE 6*

DÉSIGNATIONS	31/12/2019	31/12/2018
<b>HB1- Engagements reçus</b>	<b>182 900</b>	<b>182 900</b>
<b>HB2- Engagements donnés</b>		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
<b>HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

*ANNEXE 7*

DÉSIGNATION	Notes	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation :</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		180 359 102	184 213 280
Sommes versées pour paiement des sinistres		-130 264 018	-122 530 849
Commissions versées aux intermédiaires		-19 897 569	-18 463 214
Encaissements des sinistres pour cessions			
Décaissements des primes pour cessions		-2 198 840	-2 936 856
Commissions reçues des cessions			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-17 975 194	-17 289 105
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-108 331 335	-133 424 478
Encaissements liés à la cession de placements financiers		107 911 878	94 636 394
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-21 940 136	-33 487 474
Produits financiers reçus		18 312 134	19 317 502
Autres mouvements		-20 027 395	-2 966 967
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>		<b>-14 051 373</b>	<b>-32 931 768</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 133 568	-988 559
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		137 690	
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-995 878</b>	<b>-988 559</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Encaissements Titres participatifs			35 000 000
Décaissements Billets de trésorerie			
Distribution Dividendes			
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			<b>35 000 000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-15 047 251</b>	<b>1 079 673</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>		<b>17 161 279</b>	<b>16 081 606</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>VI</b>	<b>2 114 028</b>	<b>17 161 279</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

**I - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

---

**Dénomination sociale** : Assurances Multirisques El Ittihad - AMI Assurances

**Siège social** : Cité des Pins -Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

**Téléphone** : +216 70 026 000

**Email** : [courrier@assurancesami.com](mailto:courrier@assurancesami.com)

**Site web** : [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com)

Assurances Mutuelles Ittihad - AMI - a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/10/2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220560 DT réparti en 13 220560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action anciennedétenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad- AMI assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 Octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

La Société AMI Assurances est régie par le code des assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1<sup>er</sup> avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La Société AMI Assurances fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

## **II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

---

### ***A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES***

#### **A1- Déclaration de conformité**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes, tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

#### ***B - BASE DE MESURE***

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

#### ***C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES***

##### **C 1 : Les actifs incorporels et corporels**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%

- Matériel de transport 20%
- Logiciels 33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

## **C 2 : Les placements**

### ***C 2-1- Les placements immobiliers***

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

### ***C 2-2- Autres placements***

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres côtés que les titres noncôtés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

### **C 3 : Les créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, ...)
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2017 et antérieures	100%
2018	20%
2019	0%.

- Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers),selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2017 et antérieures	100%
2018	80%
2019	40%

- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées,selon leur ancienneté,aux taux suivants :

2017 et antérieures	100%
2018	20%
2019	0%

- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

#### **C 4 : Les provisions techniques**

##### *C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie*

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la Société AMI Assurances envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non

encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

- **Provision pour frais de gestion vie :** Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

#### *C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie*

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant

d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

### **C 5- Les revenus**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

### **C 6- Les charges par destination**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats** : Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et du marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- **Frais d'administration des contrats** : Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.
  
- **Les frais de gestion des sinistres** : Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.
  
- **Frais de gestion des placements** : Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.
  
- **Autres charges techniques** : Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

### **C 7- Affectation des produits nets des placements**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

## **C 8- Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

## **C 9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices**

À partir de l'exercice 2017, la Société AMI Assurances a appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfices sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet :

- Des écarts temporels entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs ;
- Des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants).

En 2019, après un test de dépréciation et au vu des incertitudes liées à la conjoncture actuelle, une reprise intégrale de l'actif d'impôt différé a été constatée.

La Société AMI Assurances utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice. Comptabilisé à la clôture de l'exercice, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à l'exercice clos.

## ***D- DEROGATIONS RELATIVES AUX PROVISIONS TECHNIQUES***

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :** Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.
- **Provision pour participation aux bénéfices (vie) :** Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.
- **Provision pour égalisation vie :** Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

### **III - NOTES SUR LE BILAN**

---

#### ***AC1 - ACTIFS INCORPORELS***

Le solde net de cette rubrique est de 1 257 844 DT au 31/12/2019 contre 1 187 105 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 70 739 DT ; il se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Val. brute au 31/12/2019</b>	<b>Amort.cumulé au31/12/2019</b>	<b>Val. nette au 31/12/2019</b>	<b>Val. nette au 13/12/2018</b>
Logiciels	1 970 874	1 612 030	358 844	449 437
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 421 995	522 995	899 000	737 668
<b>Total en DT</b>	<b>3 392 869</b>	<b>2 135 025</b>	<b>1 257 844</b>	<b>1 187 105</b>

#### ***AC2 - ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION***

Le solde net de cette rubrique est de 3 500 335 DT au 31/12/2019 contre 3 421 193 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 79 142 DT ; il se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Val. brute au 31/12/2019</b>	<b>Amort.cumulé au31/12/2019</b>	<b>Val. nette au 31/12/2019</b>	<b>Val. nette au 31/12/2018</b>
AAI siège	2 956 666	1 221 543	1 735 123	1 371 680
Matériel de transport	1 045 572	689 484	356 088	567 144
Matériel informatique	2 000 782	1 634 479	366 303	391 802
Matériel et mobilier de bureau	1 941 402	1 006 167	935 235	974 981
Dépôts et cautionnements	107 586	-	107 586	115 586
<b>Total en DT</b>	<b>8 052 008</b>	<b>4 551 673</b>	<b>3 500 335</b>	<b>3 421 193</b>

#### ***AC3 - PLACEMENTS***

Les placements nets totalisent 311 281 058 DT au 31/12/2019 contre 314 016 150 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (2 735 092) DT ; ils se composent comme suit :

Libellés	Placement brut au 31/12/2019	Amort./Prov. au 31/12/2019	Placement net au 31/12/2019	Placement net au 31/12/2018	Variation nette
Terrains et constructions	73 841 282	4 753 674	69 087 608	70 469 181	-1 381 573
Placements dans les entreprises liées et participations	2 201 059	740 280	1 460 779	714 677	746 102
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	41 481 958	5 806 685	35 675 273	41 998 272	-6 322 999
Obligations et autres titres à revenus fixes	190 320 388	500 000	189 820 388	189 000 727	819 660
Autres dépôts et prêts	16 074 925	837 915	15 237 010	11 833 292	3 403 718
<b>Total en DT</b>	<b>323 919 613</b>	<b>12 638 555</b>	<b>311 281 058</b>	<b>314 016 150</b>	<b>-2 735 092</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

#### AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 69 087 608 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2019	Amort.cumulé au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Terrain Sfax B.Abdessalem	116 899	-	116 899
Immeuble Sfax B.Abdessalem	180 331	43 464	136 867
Terrain et immeuble Lac 2	61 886 605	3 502 091	58 384 513
Terrain 15 Rue Mauritanie	1 035 000	-	1 035 000
Immeuble 15 Rue Mauritanie	2 430 099	325 996	2 104 104
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	56 796	448 541
Délégation Sfax	2 802 825	344 070	2 458 756
Délégation Sousse	1 625 443	186 879	1 438 564
Délégation Bizerte	1 318 383	163 383	1 155 000
Délégation Gabès	1 074 191	84 787	989 404
Local Nabeul	458 106	39 156	418 949

Construc.en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Actionimmobilière MAE	400 000	7 052	392 948
<b>Total en DT</b>	<b>73 841 282</b>	<b>4 753 674</b>	<b>69 087 608</b>

À compter de la fin de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique prévue par les normes comptables tunisiennes, la Société AMI Assurances a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé, en conséquence, à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État.

La réévaluation, effectuée à la date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

### **AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation**

Le solde net de ce poste s'élève à 1 460 779 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur brute 31/12/2019</b>	<b>Provision 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2018</b>	<b>Variation nette</b>
AT-TAKAFULIA	1 300 000	634 281	665 719	714 677	-48 958
Général Assistance	795 060	-	795 060	-	795 060
GMP	105 999	105 999	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>2 201 059</b>	<b>740 280</b>	<b>1 460 779</b>	<b>714 677</b>	<b>746 102</b>

### **AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP**

Le solde net de ce poste s'élève à 35 675 273 DT au 31/12/2019 contre 41 998 272 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (6 322 999) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles AMI Assurances n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur brute 31/12/2019</b>	<b>Provision 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2018</b>	<b>Variation nette</b>
Actions cotées	10 042 613	1 457 600	8 585 013	9 521 472	-936 459
Actions non cotées	10 393 402	4 046 396	6 347 006	7 354 496	-1 007 490
SICAV obligataire	95 864	-	95 864	299 117	-203 253
Fond commun de placement	20 950 079	302 689	20 647 390	24 823 187	-4 175 797
<b>Total en DT</b>	<b>41 481 958</b>	<b>5 806 685</b>	<b>35 675 273</b>	<b>41 998 272</b>	<b>-6 322 999</b>

### **AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 189 820 388 DT au 31/12/2019 contre 189 000 727 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 819 661 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Emprunts obligataires	48 528 675	44 670 920	3 857 755
Bons de Trésors et assimilés	66 791 713	67 579 807	-788 094
Comptes de dépôts placements	74 500 000	76 750 000	-2 250 000
<b>Total en DT</b>	<b>189 820 388</b>	<b>189 000 727</b>	<b>819 661</b>

#### AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 9 912 944 DT au 31/12/2019 contre 6 560 526 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 3 352 418 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Prêts au personnel	6 611 024	-	6 611 024	3 561 046	3 049 978
Prêt Société Hôtelière et Immobilière AMILCAR	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	60 000	60 000	-	-	-
Prêt Recall Holding	3 301 920	-	3 301 920	2 999 480	302 440
Prêt Polyclinique du Cap Bon PCB S.A.	200 000	200 000	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>10 522 944</b>	<b>610 000</b>	<b>9 912 944</b>	<b>6 560 526</b>	<b>3 352 418</b>

#### AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 5 065 669 DT au 31/12/2019 contre 5 027 772 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 37 897 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018
Dépôt auprès de la TGT	5 293 585	227 916	5 065 669	5 027 772
<b>Total en DT</b>	<b>5 293 585</b>	<b>227 916</b>	<b>5 065 669</b>	<b>5 027 772</b>

### AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 258 397DT au 31/12/2019.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019	Placements admis en représentatio n des provisions techniques	Placements non admis en représentatio n des provisions techniques
<b>Terrains et constructions d'exploitation</b>	73 841 282	69 087 608	69 087 608	-
<b>Placements dans les entreprises liées et participations :</b>				
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	2 201 059	1 460 779	1 460 779	-
<b>Autres placements financiers</b>				
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	41 481 958	35 675 274	35 675 273	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	190 320 388	189 820 388	189 820 388	-
- Autres prêts	10 522 944	9 912 944	-	9 912 944
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 293 585	5 065 669	-	5 065 669
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	258 397	258 397	-	258 397
<b>Total en DT</b>	<b>323 919 613</b>	<b>311 281 058</b>	<b>296 044 048</b>	<b>15 237 010</b>

### AC5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 16 534 263 DT au 31/12/2019 contre 18 386 457 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (1 852 194) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provision pour primes non acquises	523 488	761 284	-237 796
Provision d'assurances vie	6 476 391	6 102 973	373 418
Provision pour sinistres vie	259 861	424 436	-164 575
Provision pour sinistres non vie	9 274 523	11 097 764	-1 823 241
<b>Total en DT</b>	<b>16 534 263</b>	<b>18 386 457</b>	<b>-1 852 194</b>

### AC6 - CRÉANCES

Les créances nettes des provisions totalisent 59 504 362 DT au 31/12/2019 contre 79 130 387 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (19 626 025) DT ;elles se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Primes acquises et non émises	1 320 797	-	1 320 797	566 491	754 306
Créances nées d'opérations d'assurance directe	75741343	53 794 469	21946874	23 954 719	-2007845
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123	-8 353 550
Créances nées d'opérations de réassurance	4 862 519	3 050 644	1 811 875	1 245 579	566 296
Autres créances	14 017 121	529 878	13 487 243	24 072 475	-10 585 232
<b>Total en DT</b>	<b>122 743 599</b>	<b>63 239 237</b>	<b>59 504362</b>	<b>79 130 387</b>	<b>-19 626025</b>

### AC611-Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 320 797 DT au 31/12/2019 contre 566 491 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 754 306 DT ;elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Groupe	264 483	391 201	-126 718
Incendie	63 298	-	63 298
Risques divers	64 134	-	64 134
Risquespéciaux	23 587	-	23 587
Vie	8 260	-	8 260
Auto	787 878	157 475	630 403
Transport	109 157	17 815	91 342
<b>Total en DT</b>	<b>1 320 797</b>	<b>566 491</b>	<b>754 306</b>

### AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 21 946 874 DT au 31/12/2019 contre 23 954 719 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (2 007 845) DT ; elle se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Primes à annuler (a)	-2 878 170		-2 878 170	-6 689 332	3 811 162
Agences-succursales (b)	78 619 513	53 794 469	24 825 044	30 644 051	-5 819 007
<b>Total en DT</b>	<b>75 741 343</b>	<b>53 794 469</b>	<b>21 946 874</b>	<b>23 954 719</b>	<b>-2 007 845</b>

#### (a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 878 170) DT au 31/12/2019 contre (6 689 332) DT au 31/12/2018. Cette diminution est due à l'évolution de la méthode de calcul de cette provision :

- Auparavant, elle était calculée sur la base des primes retournées au siège pour non-paiement ;
- En 2019, les primes retournées au siège ont été intégrées dans le calcul des provisions pour créances, alors que la provision pour primes à annuler a été calculée avec une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

**(b) Agences- succursales**

Ce poste présente un solde brut compensé de 78 619 513 DT au 31/12/2019. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

**AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 20 937 573 DT au 31/12/2019 contre 29 291 123 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (8 353 550) DT ;elle se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur brute 31/12/2019</b>	<b>Provision 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2018</b>	<b>Variation nette</b>
Comptes de liaison	26 801 819	5 864 246	20 937 573	29 291 123	-8 353 550
<b>Total</b>	<b>26 801 819</b>	<b>5 864 246</b>	<b>20 937 573</b>	<b>29 291 123</b>	<b>-8 353 550</b>

Le solde brut de ce poste s'élève à 26 801 819 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Montant</b>
Comptede liaison STAR	5 939 983
Comptede liaison ASTREE	815 419
Comptede liaison COMAR	3 177 487
Comptede liaison GAT	1 774 832
Comptede liaison M.A.E	2 133 988
Comptede liaison CARTE	849 394
Comptede liaison CTAMA-MGA	2 974 852
Comptede liaison MAGHREBIA	1 423 151
Comptede liaison LLOYD	968 495
Comptede liaison SELIM	486 709
Comptede liaison BIAT ASSURANCES	669 900
Comptede liaison BUAT	436 838
Comptede liaison EL AMANA TAKAFUL	242 375
Comptede liaison ATTAKAFULIA	396 238
Comptede liaison ZITOUNA TAKEFUL	277 335
Comptede liaison COMPAGNIE ETRANGERE	117 031
Comptede liaison CX FGA	2 014 297

Prévision de recours matériel	2 103 495
<b>Total en DT</b>	<b>26 801 819</b>

### AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 811 875 DT au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2019	Provision au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
BEST RE	3 050 644	3 050 644	-
Divers réassureurs	1 811 875	-	1 811 875
<b>Total en DT</b>	<b>4 862 519</b>	<b>3 050 644</b>	<b>1 811 875</b>

### AC63 - Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 487 243 DT au 31/12/2019 contre 24 072 475 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (10 585 232) DT ; elle s'analyse comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2018	Variation nette
Personnel	326 894	-	326 894	327 961	-1 067
État, impôts et taxes (*)	10 393 045	26 780	10 366 265	18 760 137	-8 393 872
Débiteurs divers	3 297 182	503 098	2 794 084	4 984 377	-2 190 293
<b>Total en DT</b>	<b>14 017 121</b>	<b>529 878</b>	<b>13 487 243</b>	<b>24 072 475</b>	<b>-10 585 232</b>

(\*) Après test de dépréciation sur l'actif d'impôt différé et au vu des incertitudes liées à la conjoncture actuelle, une charge de 11 099 511 DT a été constatée dans le résultat de l'exercice au titre de la reprise intégrale de l'actif d'impôt différé.

## **AC7 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**

### **AC71- Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 505 261 DT au 31/12/2019 contre 10 817 342 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (9 312 081) DT ;il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Valeur brute 31/12/2019</b>	<b>Provision 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2019</b>	<b>Valeur nette 31/12/2018</b>	<b>Variation nette</b>
Effets et chèques en caisse	4 393 092	-	4 393 092	7 073 508	-2 680 416
Banques	-2 944 766	-	-2 944 766	3 714 530	-6 659 296
Caisse	56 935	-	56 935	29 304	27 631
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>2 114 028</b>	<b>608 767</b>	<b>1 505 261</b>	<b>10 817 342</b>	<b>-9 312 081</b>

### **AC721- Frais d'acquisition reportés**

Le solde de ce compte s'élève à 9 208 561 DT au 31/12/2019 contre 7 454 677 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 1 753 884 DT.

### **AC73- Comptes de régularisation Actif**

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 475 958 DT au 31/12/2019 contre 7 026 882 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 1 449 076 DT ;il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Intérêts courus et non échus	7 351 777	6 714 127	637 650

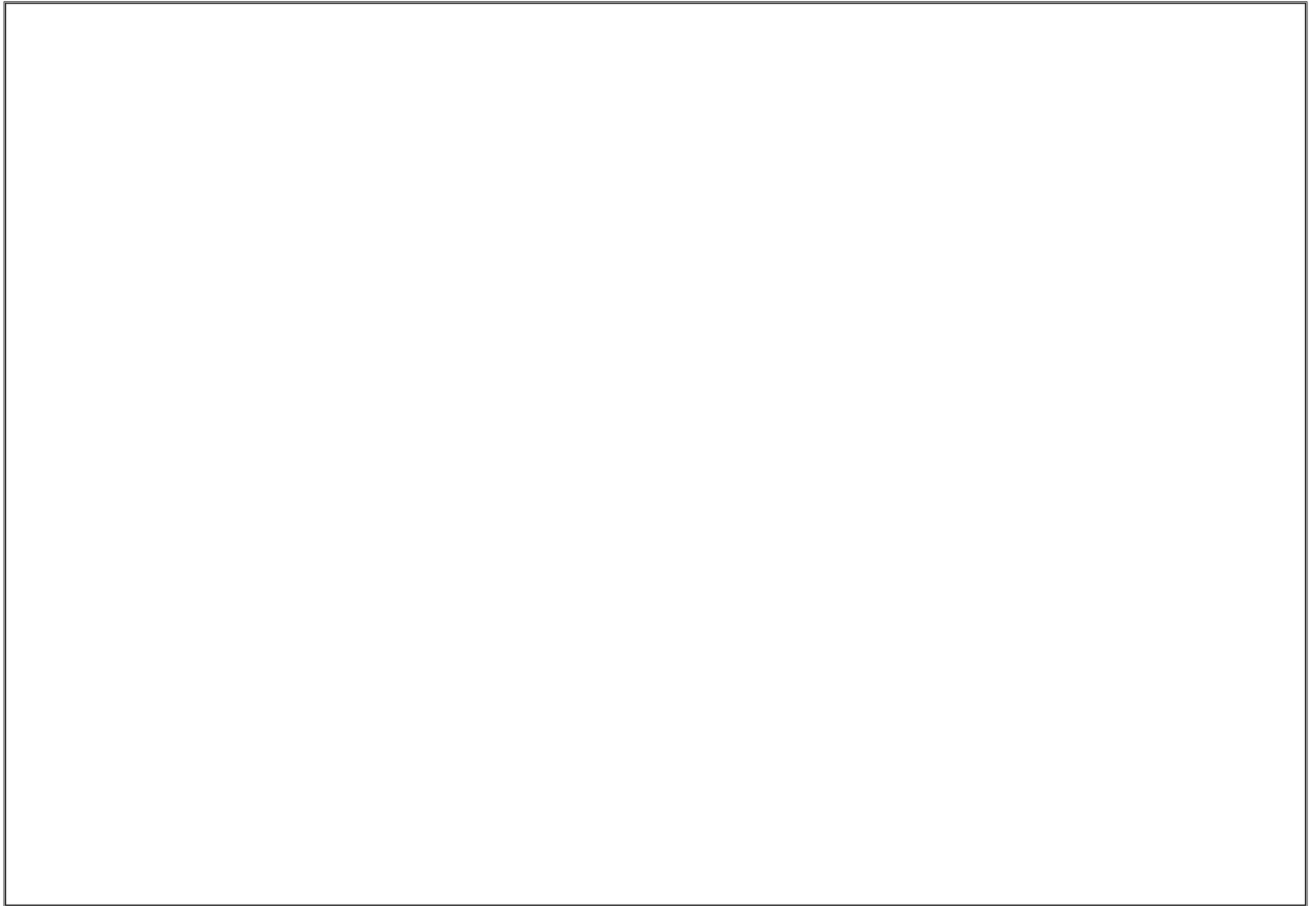
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 124 181	312 755	811 426
<b>Total en DT</b>	<b>8 475 958</b>	<b>7 026 882</b>	<b>1 449 076</b>

**III-CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Les mouvements des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2018 et 2019 se détaillent comme suit :

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Primes et autres réserves</b>	<b>Réserve spéciale de réévaluation</b>	<b>Titres participatifs</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total en DT</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>23 135 980</b>	<b>1 254 345</b>	<b>16 879 587</b>	<b>44 410 222</b>	-	<b>-38 251 794</b>	<b>-41 666 190</b>	<b>5 762 150</b>
Affectation de la perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-41 666 190	41 666 190	-
Émission de Titres participatifs	-	-	-	-	35 000 000	-	-	<b>35 000 000</b>
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-75 567 136	<b>-75 567 136</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>23 135 980</b>	<b>1 254 345</b>	<b>16 879 587</b>	<b>44 410 222</b>	<b>35 000 000</b>	<b>-79 917 985</b>	<b>-75 567 136</b>	<b>-34 804 986</b>
Affectation de la perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-75 567 136	75 567 136	-
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-29 944 309	<b>-29 944 309</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>23 135 980</b>	<b>1 254 345</b>	<b>16 879 587</b>	<b>44 410 222</b>	<b>35 000 000</b>	<b>-155 485 121</b>	<b>-29 944 309</b>	<b>-64 749 297</b>

*Au 31/12/2019, les fonds propres de la Société sont devenus négatifs de (64 749 297) DT en raison des pertes accumulées. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de 40 000 000 DT de titres participatifs, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole ; en outre, le Conseil d'Administration de la Société, réunion le 24 novembre 2020, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 25 décembre 2020, en vue de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant global de 92 816 108 DT. Un plan de développement et de restructuration financière de la Société a été adopté par le Conseil d'Administration.*



## **PA2 - PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 3 451 895 DT au 31/12/2019 contre 2 243 292 DT au 31/12/2018, soit une augmentation de 1 208 603 DT ;elles se décomposent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 810 137	1 715 145	94 992
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 130 933	-	1 130 933
Provision pour litiges	395 807	395 807	-
Provision pour autres risques et charges	115 018	132 340	-17 322
<b>Total en DT</b>	<b>3 451 895</b>	<b>2 243 292</b>	<b>1 208 603</b>

La Société AMI Assurances a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges au produits.

L'engagement de la Société se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.*

L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) doit être effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- le taux d'évolution des salaires ;
- la mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- l'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- la rotation du personnel ;
- le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Société pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	:	Six mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	:	Une prime d'assurance déterminée selon le coût moyen de l'assurance maladie de l'année en cours par personne
Taux d'évolution des salaires	:	5%
Probabilité de départ préalable à la retraite	:	1%
Taux d'actualisation financière	:	9%
Espérance de vie	:	75 ans

### **PA3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**

Cette rubrique totalise 447 993 663 DT au 31/12/2019 contre 448 111 862 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (118 200) DT ; elle se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Provision pour primes non acquises	57 846 928	59 128 381	-1 281 454
Provision mathématique vie <b>(a)</b>	30 864 515	32 524 913	-1 660 398
Provision pour sinistres à payer vie	4 164 839	5 165 098	-1 000 259
Provision pour sinistres à payer non vie <b>(b)</b>	349 824 736	343 147 198	6 677 538
Autres provisions techniques	5 292 645	8 146 272	-2 853 627
<b>Total en DT</b>	<b>447 993 663</b>	<b>448 111 862</b>	<b>-118 200</b>

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

#### **(a) Provision mathématique vie**

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La Société AMI Assurances a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

#### **(b) Provision pour sinistres à payer**

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2019 :

<b>Branche</b>	<b>Montant</b>
Incendie	1 786 067
Transport	1 591 074
Risques divers	3 370 201
Risques spéciaux	308 193

Automobile	341 501 764
Groupe	1 267 437
<b>Total en DT</b>	<b>349 824 736</b>

***PA5 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES RÉASSUREURS***

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 789 271 DT pour passer de 7 152 041 DT au 31/12/2018 à 7 941 312 DT au 31/12/2019.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dettes pour dépôt de primes	742 734	761 284	-18 550
Dettes pour dépôt de sinistre	7 198 578	6 390 757	807 821
<b>Total en DT</b>	<b>7 941 312</b>	<b>7 152 041</b>	<b>789 271</b>

***PA6 - AUTRES DETTES***

**PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 3 036 020 DT au 31/12/2019 contre 5 446 022 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (2 410 002) DT.

**PA63- Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 7 788 277 DT au 31/12/2019 contre 7 921 997 DT au 31/12/2018, soit une diminution de (133 720) DT ;elles s'analysentcomme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	182 900	182 900	-
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 314 899	6 528 466	-213 567
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	-
Autres créditeurs divers	659 176	579 329	79 847
<b>Total en DT</b>	<b>7 788 277</b>	<b>7 921 997</b>	<b>-133 720</b>

**PA7 - AUTRES PASSIFS**

**PA71- Comptes de régularisation Passif**

Les comptes de régularisation Passifs ont passé de 5 369 968 DT au 31/12/2018 à 5 805 772 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 435 804 DT s'analysant comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Provision pour congés payés	1 035 066	976 421	58 645
Produits constatés d'avance	186 219	307 245	-121 026
Charges à payer	4 584 487	4 086 302	498 185
<b>Total en DT</b>	<b>5 805 772</b>	<b>5 369 968</b>	<b>435 804</b>

#### **IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RÉSULTATS**

---

##### ***PRNVI - PRIMES ACQUISES***

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 154 260 907 DT en 2019 contre 157 784 019 DT en 2018, soit une diminution nette de 3 523 112 DT s'expliquant comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2019</b>	<b>Cessions 2019</b>	<b>Opérations nettes 2019</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Variations nettes</b>
Primes émises et acceptées	158 743 916	-5 526 666	153 217 250	155 286 870	-2 069 621
Variation de la PPNA	1 281 454	-237 797	1 043 657	2 497 149	-1 453 491
<b>Total en DT</b>	<b>160 025 370</b>	<b>-5 764 463</b>	<b>154 260 907</b>	<b>157 784 019</b>	<b>-3 523 112</b>

##### ***PRNT3 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS, TRANSFÉRÉS DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT***

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 9 657 202 DT en 2018 à 9 690 018 DT en 2019, soit une augmentation de 32 816 DT.

##### ***CHNVI - CHARGES DE SINISTRES***

Les charges des sinistres non-vie, nette de réassurances, totalisent 136 009 526 DT en 2019 contre 177 768 707 DT en 2018, soit une diminution de (41 759 181) DT s'expliquant comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2019</b>	<b>Cessions 2019</b>	<b>Opérations nettes 2019</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Variations nettes</b>
Sinistres payés	-133 270 781	2 858 692	-130 412 089	-119 932 826	-10 479 263
Variation de la PSAP	-6 677 537	-1 823 241	-8 500 778	-57 233 410	48 732 632
PREC	2 903 341	-	2 903 341	-602 471	3 505 812
<b>Total en DT</b>	<b>-137 044 977</b>	<b>1 035 451</b>	<b>-136 009 526</b>	<b>-177 768 707</b>	<b>41 759 181</b>

#### ***CHNV4 - FRAIS D'EXPLOITATION***

Les frais d'exploitation non-vie totalisent 32 814 408 DT en 2019 contre 43 065 295 DT en 2018, soit une diminution de (10 250 888) DT s'analysant comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2019</b>	<b>Cessions 2019</b>	<b>Opérations nettes 2019</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Variations nettes</b>
Frais d'acquisition	-23 340 192	-	-23 340 192	-19 049 768	-4 290 424
Variation des frais d'acquisition reportés	1 699 114	-	1 699 114	-187 575	1 886 689
Frais d'administration	-12 111 148	-	-12 111 148	-25 013 483	12 902 335
Commissions reçues des réassureurs	-	937 818	937 818	1 185 530	-247 712
<b>Total en DT</b>	<b>-33 752 226</b>	<b>937 818</b>	<b>-32 814 408</b>	<b>-43 065 295</b>	<b>10 250 888</b>

#### ***CHNV5 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES NON-VIE***

Les autres charges techniques non-vie totalisent la somme nette de 14 789 994 DT en 2019 contre 14 998 205 DT en 2018, soit une diminution de (208 211) DT détaillée comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2019</b>	<b>Cessions 2019</b>	<b>Opérations nettes 2019</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Variations nettes</b>
Dotation provision créances douteuses	-8 230 092	-	-8 230 092	-10 848 437	2 618 345
Autres charges	-6 559 902	-	-6 559 902	-4 149 768	-2 410 134

<b>Total en DT</b>	<b>-14 789 994</b>	<b>-</b>	<b>-14 789 994</b>	<b>-14 998 205</b>	<b>208 211</b>
--------------------	--------------------	----------	--------------------	--------------------	----------------

### ***PRV1 - PRIMES VIE***

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 2 193 262 DT en 2018 à 1 477 228 DT en 2019, soit une diminution nette de (716 034) DT.

### ***PRV2 - PRODUITS DE PLACEMENTS***

Les produits de placements vie ont passé de 1 442 212 DT en 2018 à 1 567 603 DT en 2019, soit une augmentation de 125 391 DT.

### ***CHV1 - CHARGES DE SINISTRES***

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent 1 227 729 DT en 2019 contre 1 968 294 DT en 2018, soit une diminution nette de (740 565) DT ; elles se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2019</b>	<b>Cessions 2019</b>	<b>Opérations nettes 2019</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Variations nettes</b>
Sinistres payés	-2 211 686	148 271	-2 063 415	-1 401 277	-662 138
Variation de la PSAP	1 000 259	-164 573	835 686	-567 017	1 402 703
<b>Total en DT</b>	<b>-1 211 427</b>	<b>-16 302</b>	<b>-1 227 729</b>	<b>-1 968 294</b>	<b>740 565</b>

### ***CHV2 - VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES***

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passée de 1 301 913 DT en 2018 à 2 033 816 DT en 2019, soit une augmentation de 731 904 DT.

### ***CHV4 - FRAIS D'EXPLOITATION***

Les frais d'exploitation vie totalisent 195 934 DT en 2019 contre 646 794 DT en 2018, soit une diminution de (450 860) DT s'expliquant comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Opérations brutes 2019</b>	<b>Cessions 2019</b>	<b>Opérations nettes 2019</b>	<b>Opérations nettes 2018</b>	<b>Variations nettes</b>
Frais d'acquisition	-391 160	-	-391 160	-400 565	9 405
Variation des frais d'acquisition reportés	55 627	-	55 627	-15 238	70 865
Frais d'administration	-115 512	-	-115 512	-565 863	450 351
Commissions reçues des réassureurs	-	255 111	255 111	334 872	-79 761
<b>Total en DT</b>	<b>-451 045</b>	<b>255 111</b>	<b>-195 934</b>	<b>-646 794</b>	<b>450 860</b>

#### ***CHNV5 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES VIE***

Les autres charges techniques vie totalisent 231 369 DT en 2019 contre 384 706 DT en 2018, soit une diminution de (153 337) DT.

***CHV9 - CHARGES DE PLACEMENTS***

Les charges de placements sont passées de 481 301 DT en 2018 à 711 921 DT en 2019, soit une augmentation de 230 620 DT.

***RTNV - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE***

Le résultat technique non-vie est passé de (68 485 383) DT en 2018 à (19 937 406) DT en 2019, soit une amélioration de 48 547 977 DT.

***RTV - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE***

Le résultat technique vie est passé de 1 456 292 DT en 2018 à 2 711 694 DT en 2019, soit une augmentation de 1 255 402 DT.

***PRNT1 - PRODUITS DES PLACEMENTS***

Les revenus des placements à l'état de résultat sont passés de 16 173 722 DT en 2018 à 17 880 479 DT en 2019, soit une variation positive de 1 706 757 DT.

***CHNT1 - CHARGES DES PLACEMENTS***

Les charges des placements totalisent 8 120 355DT en 2019 contre 5 397 558 DT en 2018, soit une augmentation de 2 722 797 DT.

**NOTE SUR LA REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE EN CHARGES PAR DESTINATION**

Les charges par nature totalisent 56 832 930 DT en 2019 contre 60 412 590 DT en 2018, soit une diminution de (3 759 660) DT ;elles se répartissent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
CHNV 41 - Frais d'acquisition non-vie	23 340 192	19 049 768	4 290 424
CHNV 41 - Frais d'acquisition vie	391 160	400 565	-9 405
CHNV43 - Frais d'administration non-vie	12 111 148	25 013 483	-12 902 335
CHV43 - Frais d'administration vie	115 512	565 863	-450 351
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non-vie	5 251 434	-	5 251 434
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	77 008	-	77 008
CHNV5 - Autres charges techniques non-vie	14 789 994	14 998 205	-208 211
CHV5 - Autres charges techniques vie	231 369	384 706	-153 337
CHNT1 - Frais de gestion des placements non-vie	484 584	-	484 584
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	40 529	-	40 529
<b>Total en DT</b>	<b>56 832 930</b>	<b>60 412 590</b>	<b>-3 579 660</b>

Les charges par nature se décomposent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Salaires et compléments de salaires	14 624 672	13 629 463	995 209
Charges sociales	2 953 619	2 838 445	115 174
Autres charges	19 782	-35 567	55 349
<b>Sous-total des charges de personnel</b>	<b>17 598 073</b>	<b>16 432 341</b>	<b>1 165 732</b>
Commissions	17 580 356	19 450 333	-1 869 977
STEG, SONEDE, Carburant	515 173	436 739	78 434
Imprimés et fournitures	696 943	1 182 046	-485 103
Loyers	316 120	338 653	-22 533
Entretiens et réparations	321 639	319 684	1 956
Assurances	792 280	857 751	-65 470
Honoraires	2 554 560	1 837 897	716 662
Formations	622 526	424 346	198 180
Contributions organismes professionnels	608 019	634 736	-26 717
Publicités	951 072	1 224 959	-273 887
Missions, réceptions et déplacements	227 665	397 786	-170 122
Transport du personnel	99 964	84 732	15 232
Subventions	688 313	624 042	64 271
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	508 838	413 700	95 138
Jetons de présence et autres rémunérations	192 500	192 500	-
Impôts et taxes	3 100 069	3 432 845	-332 776
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 197 444	12 102 279	-2 904 835
Autres frais généraux	261 376	25 221	236 155
<b>Total des charges par nature en DT</b>	<b>56 832 930</b>	<b>60 412 590</b>	<b>-3 579 660</b>

#### **CHNT4- CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôt sur le résultat (exigible et différé) a passé de 9 178 421 DT en 2018 à 11 453 785DT en 2019, soit une augmentation de 2 275 364 DT.

Cette aggravation s'explique par la dépréciation intégrale de l'actif d'impôt différé figurant dans le bilan au 31/12/2018, suite à un test de dépréciation et au vu des incertitudes liées à la conjoncture sanitaire et économique actuelle.

<b>Libellés</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Impôt exigible	354 274	384 748	-30 474
Impôt différé	11 099 511	8 793 673	2 305 838
<b>Total en DT</b>	<b>11 453 785</b>	<b>9 178 421</b>	<b>2 275 364</b>

## V - NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LES PARTIES LIÉES

### 1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en novembre 2018 entre la Société AMI Assurances et la Banque Nationale Agricole (BNA Bank).
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la Société AMI Assurances pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt calculé au TMM, soit 3,16% à l'époque.

Ladite convention de compte courant a été renouvelée le 01/04/2014, et ce, après règlement des intérêts courus jusqu'au 31/03/2014.

L'intégralité de l'avance demeure remboursable à l'expiration d'une période de deux ans, et portera intérêts au TMM, soit 4,72% à l'époque. À l'échéance, soit le 01/04/2018, aucun remboursement en intérêts ou en principal n'a été effectué et ladite convention n'a pas été renouvelée.

- La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI Assurances auprès de la BNA Bank :

Désignations	Principalsou scrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000000	333000	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011P/C F.G.A	1 000000	1 000000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8 000000	3 200000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
BNA 2017-1	500000	300000	17/02/2017	26/05/2022	7,4%
BNA 2017-2	5 000000	3 000000	21/12/2017	29/12/2022	7,6%
BNA 2018-1	2 500000	2 000000	22/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000000	800000	30/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	31/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000000	800000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2019-1	4 000000	4 000000	05/11/2019	10/01/2025	10,5%
BNA 2019-1	1 000000	1 000000	25/12/2019	10/01/2025	10,5%
BNA 2019-1	2 000000	2 000000	30/12/2019	10/01/2025	10,5%

Désignations	Principalsou scrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
<b>Total en DT</b>	<b>27 500000</b>	<b>18 833000</b>			

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI Assurances auprès de la BNA Bank :

Désignations	Principalsouscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	800000	-	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700000	-	11/09/2017	11/09/2019	8%
CAT BNA	5 000000	-	16/01/2018	16/01/2019	8,45%
CAT BNA	2 000000	-	01/03/2018	01/03/2019	8,6%
CAT BNA	1 000000	-	09/07/2018	09/07/2019	9,97%
CAT BNA	2 000000	-	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3 000000	-	29/10/2018	29/10/2019	12,5%
CAT BNA	5 500000	-	24/12/2018	24/12/2019	14,5%
CAT BNA	35 000000	35 000000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1 000000	-	31/12/2018	31/12/2019	14,5%
CAT BNA	5 000000	5 000000	16/01/2019	16/01/2020	12%
CAT BNA	2 500000	2 500000	26/06/2019	26/06/2020	11,33%
CAT BNA	1 500000	1 500000	09/07/2019	09/07/2020	11,33%
CAT BNA	5 000000	5 000000	22/08/2019	22/08/2020	12%
CAT BNA	1 500000	1 500000	27/08/2019	26/08/2020	12%
CAT BNA	500000	500000	30/08/2019	30/08/2020	12%
CAT BNA	3 000000	3 000000	30/10/2019	30/10/2020	12,5%
<b>Total en DT</b>	<b>75 000000</b>	<b>54 000000</b>			

- En 2018 la Société AMI Assurances a souscrit aufonds commun de placement « FCP Sécurité » géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000068 DT.

## 2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçus ou donnés

- a. Reçus : Néant
- b. Donnés : Néant

## 3. Transferts de ressources

- a. Reçus : Néant
- b. Donnés :
  - La Société AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société « La Tunisienne des Assurances Takaful- AT-TAKAFULIA », représentant 13% de son capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 DT ; il est divisé en 260000 actions nominatives de 5 DT chacune, souscrites en numéraire et libérées en totalité ;
  - La Société AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP », représentant 33.33% de son capital social totalisant 119999 DT. En 2016, la société GMP a procédé à la réduction de son capital pour le ramener de 1 200000 DT à 120000 DT. Cette réduction a été réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar chacune. Ainsi, la participation de la Société AMI Assurances a passée de 260000 DT à 26000 DT. La conversion du compte courant actionnaire pour un montant de 80000 DT a ensuite ramené la participation de 26000 DT à 106000 DT. Enfin, l'acquisition gratuite de 13999 actions a ramené la participation de la Société AMI Assurances à 119999 DT.

## 4. Relations commerciales

- a. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées en 2019 s'élève à 1 860 073 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2019
Groupe HBG	395 539
Groupe VERMEG	1 387 772
UGTT	76 762
<b>Total en DT</b>	<b>1 860 073</b>

b. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

c. Les prestations de services reçues ou fournies :

*i. Reçues :*

- La Société AMI Assurances est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contreun loyer mensuel de 534 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Mokhtar AMAIRI.
- La Société AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP » dans laquelle la Société AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
  - ✓ 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - ✓ 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2019, le montant total TTC des commissions perçues par la société GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 102 577 DT.

- La Société AMI Assurances est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contreun loyer mensuel de 558 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Afef GHORBEL.

*ii. Fournies*

- La Société AMI Assurances a mis à disposition de l'UGTT gratuitement un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 375 DT (Hors TVA).

## **VI - NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

L'état des flux de trésorerie est présenté dans l'annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2019 se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>17 161 279</b>	<b>16 081 606</b>	<b>1 079 673</b>
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-14 051 373	-32 931 767	18 880 395
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-995 878	-988 559	-7 319
Trésorerie provenant des activités de financement	-	35 000 000	-35 000 000
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 114 028</b>	<b>17 161 279</b>	<b>-15 047 251</b>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Effets et chèques en caisse	4 393 092	12 808 677	-8 415 585
Banques	-2 944 766	3 714 530	-6 659 296
Caisse	56 934	29 304	27 630
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 768	608 768	-
<b>Total en DT</b>	<b>2 114 028</b>	<b>17 161 279</b>	<b>-15 047 251</b>

## **VII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS**

---

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et sans aucun ajustement des comptes, et ce, malgré la crise sanitaire résultant de la propagation de la pandémie de la Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face. Cet événement postérieur a été considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2019 par le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur les activités, la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.



AMI Assurances

MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF EN 2019

ANNEXE 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Clôture
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
<b>Actifs incorporels :</b>														
Concessions, brevets, licences, marques	1 754 584	216 290	-	-	1 970 874	1 305 147	-	311 018	-	4 136	-	1 612 030	-	358 845
Fonds commercial	1 224 087	197 908	-	-	1 421 995	486 419	-	57 521	-	20 944	-	522 995	-	899 000
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>2 978 671</b>	<b>414 198</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 392 869</b>	<b>1 791 566</b>	<b>-</b>	<b>368 539</b>	<b>-</b>	<b>25 080</b>	<b>-</b>	<b>2 135 025</b>	<b>-</b>	<b>1 257 844</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation :</b>														
Installations techniques et machines	5 460 133	627 215	137 330	-	5 990 018	3 129 507	-	415 997	-	-	-	3 545 505	-	2 404 513
Autres installations, outillage et mobilier	1 902 249	39 152	-	-	1 941 401	927 268	-	78 899	-	-	-	1 006 167	-	935 234
Dépôts et cautionnements	115 586	53 002	8 000	-	160 588	-	-	-	-	-	-	-	-	160 588
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>7 477 968</b>	<b>719 369</b>	<b>145 330</b>	<b>-</b>	<b>8 052 008</b>	<b>4 056 776</b>	<b>-</b>	<b>494 896</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 551 673</b>	<b>-</b>	<b>3 500 335</b>
<b>Placements :</b>														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	-	-	-	73 441 282	3 365 049	-	1 381 573	-	-	-	4 746 622	-	68 694 660
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 052	-	-	-	-	-	7 052	392 948
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	11 093 175	200 211	1 250 773	-	10 042 613	-	1 571 703	-	325 626	-	539 729	-	1 357 600	8 685 012
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	449 979	3 407 678	3 650 165	-	207 491	-	-	-	-	-	-	-	-	207 491
Autres parts d'OPVCM	24 672 325	2 866 307	6 700 180	-	20 838 452	-	-	-	509 880	-	-	-	302 689	20 535 763
Titres non cotés	11 999 374	795 060	199 973	-	12 994 461	-	3 930 200	1 039 746	-	-	83 270	-	4 886 676	7 707 786
Obligations et autres titres à revenu fixe	189 000 727	93 078 941	91 759 281	-	190 320 388	-	-	-	500 000	-	-	-	500 000	189 820 388
Autres prêts	7 170 526	4 414 437	1 062 019	-	10 522 944	-	610 000	-	-	-	-	-	610 000	9 912 944
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 027 772	2 530 092	2 264 279	-	5 293 585	-	-	-	227 916	-	-	-	227 916	5 065 669
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	244 994	13 403	-	-	258 397	-	-	-	-	-	-	-	-	258 397
<b>Total placements</b>	<b>323 500 155</b>	<b>107 306 127</b>	<b>106 886 670</b>	<b>-</b>	<b>323 919 613</b>	<b>3 365 049</b>	<b>6 118 956</b>	<b>2 421 319</b>	<b>1 563 422</b>	<b>-</b>	<b>623 000</b>	<b>4 746 622</b>	<b>7 891 932</b>	<b>311 281 058</b>
<b>Total Général</b>	<b>333 956 794</b>	<b>108 439 695</b>	<b>107 032 000</b>	<b>-</b>	<b>335 364 490</b>	<b>9 213 391</b>	<b>6 118 956</b>	<b>3 284 754</b>	<b>1 563 422</b>	<b>25 080</b>	<b>623 000</b>	<b>11 433 320</b>	<b>7 891 932</b>	<b>316 039 237</b>

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

### ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2019

ANNEXE 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	69 087 608		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613	8 585 012		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-		
Autres parts d'OPVCM	21 045 943	20 743 255		
Titres non cotés	12 594 461	7 807 786		
Obligations et autres titres à revenus fixe	190 320 388	189 820 388		
Prêts hypothécaires	-	-		
Autres prêts et effets assimilés	10 522 944	9 912 944		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	258 397	258 397		
Autres dépôts	5 293 585	5 065 669		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-		
<b>Total placements</b>	<b>323 919 613</b>	<b>311 281 058</b>		
<i>Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques</i>	<i>313 244 576</i>	<i>300 590 670</i>		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	<i>27 090 640</i>	<i>26 481 873</i>		

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

*Suite Annexe 10*

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Inventaire 2019</i>					
Réglements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>106 260 820</b>	<b>124 992 657</b>	<b>143 904 512</b>	<b>145 102 409</b>	<b>133 064 105</b>
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>79,34%</b>	<b>83,54%</b>	<b>95,02%</b>	<b>84,91%</b>	<b>81,90%</b>



AMI Assurances

## VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

ANNEXE 11

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		950 061	<b>950 061</b>	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		17 114 723	<b>17 114 723</b>	
Revenu des autres placements		744 163	<b>744 163</b>	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		639 134	<b>639 134</b>	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>		<b>19 448 081</b>	<b>19 448 081</b>	
Intérêts		3 759 141	<b>3 759 141</b>	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		144 985	<b>144 985</b>	CHNT3
Autres frais		4 928 150	<b>4 928 150</b>	CHV91 + CHNT11
<b>Total charges des placements</b>		<b>8 832 276</b>	<b>8 832 276</b>	

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

## RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE VIE

ANNEXE 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	2 439 020	2 439 020
Charges de prestations	-1 211 427	-1 211 427
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	1 660 398	1 660 398
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 887 991</b>	<b>2 887 991</b>
Frais d'acquisition	-335 533	-335 533
Autres charges de gestion nettes	-346 881	-346 881
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-682 414</b>	<b>-682 414</b>
Produits nets de placements	855 682	855 682
<b>Solde financier</b>	<b>855 682</b>	<b>855 682</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-961 792	-961 792
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	-16 302	-16 302
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	373 418	373 418
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	255 111	255 111
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-349 564</b>	<b>-349 564</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>2 711 694</b>	<b>2 711 694</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Montant des rachats	83 826	83 826
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	30 864 515	30 864 515
Provisions techniques brutes à l'ouverture	32 524 913	32 524 913

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

**RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE NON VIE**

ANNEXE 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
	<b>1 941 638</b>	<b>1 765 146</b>	<b>1 897 133</b>	<b>826 546</b>	<b>148 587 462</b>	<b>5 007 444</b>	<b>160 025 370</b>
Primes émises	1 931 705	1 815 347	1 868 364	688 823	147 432 233	5 007 444	158 743 916
Variation des primes non acquises	9 934	-50 201	28 769	137 723	1 155 229	-	1 281 454
<b>Charges de prestations</b>	<b>-86 113</b>	<b>992 984</b>	<b>1 373 247</b>	<b>-123 681</b>	<b>128 586 326</b>	<b>6 302 214</b>	<b>137 044 978</b>
Prestations et frais payés	645 945	941 582	469 076	130 297	122 791 284	8 292 596	133 270 781
Charges des provisions pour prestations et diverses	-732 058	51 402	904 170	-253 979	5 795 042	-1 990 382	3 774 196
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 027 751</b>	<b>772 162</b>	<b>523 887</b>	<b>950 227</b>	<b>20 001 136</b>	<b>-1 294 770</b>	<b>22 980 392</b>
Frais d'acquisition	475 906	291 470	420 756	110 207	19 976 872	365 868	21 641 078
Autres charges de gestion nettes	255 312	303 898	230 865	80 431	24 645 607	1 385 028	26 901 142
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>731 218</b>	<b>595 368</b>	<b>651 621</b>	<b>190 638</b>	<b>44 622 479</b>	<b>1 750 896</b>	<b>48 542 220</b>
Produits nets de placements	91 433	46 113	79 293	28 550	9 391 359	53 271	9 690 018
Participations aux résultats	-161 781	-	-	-59 014	-	-53 608	-274 403
<b>Solde financier</b>	<b>-70 348</b>	<b>46 113</b>	<b>79 293</b>	<b>-30 464</b>	<b>9 391 359</b>	<b>-337</b>	<b>9 415 615</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 956 278	-1 543 427	-855 100	-222 332	-949 530	-	-5 526 666
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	457 851	750 178	215 681	63 280	1 371 702	-	2 858 692
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-536 112	-94 836	-167 826	-326 442	-935 821	-	-2 061 037
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	499 832	257 395	124 291	56 299	-	-	937 818
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 534 707</b>	<b>-630 689</b>	<b>-682 955</b>	<b>-429 195</b>	<b>-513 649</b>	<b>-</b>	<b>-3 791 194</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-308 522</b>	<b>-407 782</b>	<b>-731 396</b>	<b>299 931</b>	<b>-15 743 633</b>	<b>-3 046 004</b>	<b>-19 937 406</b>
<b>Informations complémentaires :</b>							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 726 449	418 334	435 380	708 593	54 558 171	-	57 846 928
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 736 383	368 134	464 149	846 316	55 713 400	-	59 128 381
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 786 067	1 591 074	3 370 201	308 193	341 501 764	1 267 437	349 824 736
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 518 125	1 539 672	2 466 030	562 171	332 803 381	3 257 819	343 147 198
Autres provisions techniques clôture					5 148 532		5 148 532
Autres provisions techniques ouverture					8 051 874		8 051 874

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019



AMI Assurances

**TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE  
D'ASSURANCE AUX ÉTATS FINANCIERS  
CATÉGORIE : VIE AU 31/12/2019**

ANNEXE 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 <sup>o</sup> colonne	2 439 020
Charges de prestations	CHV1 1 <sup>o</sup> colonne	-1 211 427
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 <sup>o</sup> colonne	1 660 398
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 <sup>o</sup> colonne	-
<b>Solde de souscription</b>		<b>2 887 991</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-335 533
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-346 881
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-682 414</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	855 682
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 <sup>o</sup> colonne	-
<b>Solde financier</b>	-	<b>855 682</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 <sup>o</sup> colonne	-961 792
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 <sup>o</sup> colonne	-16 302
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 <sup>o</sup> colonne	373 418
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 <sup>o</sup> colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	CHV44 2 <sup>o</sup> colonne	255 111
<b>Solde de réassurance et/ou de récession</b>		<b>-349 564</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>2 711 694</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Montants des rachats Vie		83 826
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		30 864 515
Provisions techniques brutes à l'ouverture		32 524 913
<b>A déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		



**TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE  
D'ASSURANCE AUX ÉTATS FINANCIERS  
CATÉGORIE : NON-VIE AU 31/12/2019**

*ANNEXE 16*

Libellés	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11 1 <sup>o</sup> colonne	158 743 916
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 <sup>o</sup> colonne	1 281 454
<b>Charges de prestations</b>		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 <sup>o</sup> colonne	-133 270 781
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 <sup>o</sup> colonne	-3 774 196
<b>Solde de souscription</b>		<b>22 980 392</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-21 641 078
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-26 901 142
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-48 542 220</b>
Produits nets de placements	PRNT3	9 690 018
Participation aux résultats	CHNV3 1 <sup>o</sup> colonne	-274 403
<b>Solde financier</b>		<b>9 415 615</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 <sup>o</sup> colonne	-5 526 666
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 <sup>o</sup> colonne	2 858 692
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 <sup>o</sup> colonne	-2 061 037
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 <sup>o</sup> colonne	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	937 818
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-3 791 194</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>-19 937 406</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		57 846 928
Provisions pour primes non acquises ouverture		59 128 381
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		349 824 736
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		343 147 198
Autres provisions techniques clôture		5 148 532
Autres provisions techniques ouverture		8 051 874
<b>A déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		

**AMI ASSURANCES**  
**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

*Messieurs les actionnaires de la Société AMI Assurances,*  
**Rapport sur l'audit des états financiers**

---

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad- AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de (64 749 297) DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (29 944 309) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la note III-CP des états financiers, qui indique que la Société a subi une perte nette de (29 944 309) DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et que, à cette date, ses capitaux propres sont négatifs de (64 749 297) DT.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et notamment au regard du respect des règles prudentielles minimales exigées. Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de 40 000 000 DT de titres participatifs, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) ; en outre, le Conseil d'Administration de la Société, réunion le 24 novembre 2020, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 25 décembre 2020, en vue de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant global de 92 816 108 DT. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **1) Évaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 447 993 663DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2019. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

## **2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2019 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions en 2019, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;

- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

### **3) Comptabilisation et évaluation des impôts différés actifs :**

Un solde de 11 099 511 DT figure dans le bilan au 31 décembre 2018 au titre des impôts différés actifs, en raison de l'appréciation par la Direction de la capacité de la Société à pouvoir utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables générées jusqu'à cette date.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs comptabilisés et du jugement exercé par la Direction à cet égard. L'utilisation dans le futur des pertes fiscales reportables repose sur la capacité de la Société à atteindre les objectifs définis dans le business plan à moyen terme établi par la Direction et approuvé par le Conseil d'Administration.

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants pour le recouvrer.

Notre approche d'audit a consisté à vérifier la fiabilité des pertes fiscales reportables existantes à la date de clôture et à apprécier la probabilité que la Société puisse les utiliser dans le futur, notamment au regard de sa capacité à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les absorber, avant l'expiration de la période d'imputation prévue par la législation fiscale en vigueur.

Nous avons vérifié que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, par des bénéfices imposables futurs, est appropriée.

Pour l'appréciation des bénéfices imposables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du business plan à moyen terme sur la base duquel nous évaluons la probabilité que la Société recouvre ses impôts différés actifs en :

- Examinant la procédure de développement et d'approbation du dernier business plan qui a servi de base aux estimations ;
- Comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;

- Analysant les améliorations des résultats de la Société sur les deux dernières années au regard des actions mises en œuvre par la Direction.

En raison de l'historique déficitaire de la Société et sur la base des prévisions financières contenues dans la version révisée du business plan à moyen terme, les impôts différés actifs figurant dans le bilan au 31 décembre 2018 ont été décomptabilisés, étant donné que les conditions de leur prise en compte ne sont plus vérifiées.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la Note VII des états financiers qui décrit l'évènement postérieur de la COVID-19, considéré comme étant non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes au 31 décembre 2019.

À la date d'arrêt des états financiers de l'exercice 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui pourraient remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ou d'informations fiables et pertinentes sur les impacts possibles de cette crise sanitaire sur la situation financière de la Société et les résultats de ses opérations au cours de l'exercice 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de

contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

### ***Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales***

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de la Société sont devenus négatifs de (64 749 297) DT en raison des pertes accumulées.

Aux termes de l'article 388 du code des sociétés commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

### ***Autres vérifications***

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la Société, tels que déterminés au 31 décembre 2019, et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est au-dessous du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances ;
- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 73% ; il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Tunis, le 02 décembre2020

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE**

**MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, *Associé***

**P/ GAC - CPA International**

**Chiheb GHANMI, *Associé***

**AMI ASSURANCES**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

*Messieurs les actionnaires de la Société AMI Assurances,*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019**

---

- La liste des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la Société AMI Assurances a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000000	4 000000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000000	1 000000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	2 000000	2 000000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%

<b>Total en DT</b>	<b>7 000000</b>	<b>7 000000</b>
--------------------	-----------------	-----------------

- La liste des comptes à terme souscrits par la Société AMI Assurances auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Principal souscrit</b>	<b>Principal restant dû au 31/12/2019</b>	<b>Date de souscription</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
CAT BNA	5 000000	5 000000	16/01/2019	16/01/2020	12%
CAT BNA	2 500000	2 500000	26/06/2019	26/06/2020	11,33%
CAT BNA	1 500000	1 500000	09/07/2019	09/07/2020	11,33%
CAT BNA	5 000000	5 000000	22/08/2019	22/08/2020	12%
CAT BNA	1 500000	1 500000	27/08/2019	26/08/2020	12%
CAT BNA	500000	500000	30/08/2019	30/08/2020	12%
CAT BNA	3 000000	3 000000	30/10/2019	30/10/2020	12,5%
<b>Total en DT</b>	<b>19 000000</b>	<b>19 000000</b>			

#### **Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société AMI Assurances et la BNA Bank ;
- En 2018, la Société AMI assurances a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT ;
- La Société AMI Assurances a mis à disposition de l'UGTTun appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 375 DT (Hors TVA) ;
- La Société AMI Assurances a loué auprès de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 534 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Mokhtar AMAIRI ;
- La Société AMI Assurances a loué auprès de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 558 DT (Hors TVA). Ce local est loué à l'Agent Afef GHORBEL ;

- La Société AMI Assurances a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société AMI Assurances au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
  - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société AMI Assurances au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2019, le montant total TTC payé par la Société AMI Assurances en application de cette convention s'est élevé à 88 292 DT;

- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la Société AMI Assurances pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt au TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01/04/2014 pour une période de deux ans, avec application d'un intérêt au TMM, soit 4,72%. Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance de trésorerie ;
- Les emprunts obligataires émis par la BNA Bank et auxquels la Société AMI assurances a souscrit, avant l'année 2019, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2019	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000000	333000	31/03/2009	07/04/2024	5,40%
BNA UFGA 2011	1 000000	1000000	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8 000000	3 200000	19/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500000	300000	10/03/2017	26/05/2022	7,40%
BNA 2017-2	5 000000	3 000000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2 500000	2 000000	22/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000000	800000	30/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	31/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500000	400000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
<b>Total en DT</b>	<b>20 500000</b>	<b>11833000</b>			

- Les comptes à terme souscrits par la Société AMI assurances auprès de la BNA Bank, avant l'année 2019, se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Principal souscrit</b>	<b>Principal restant dû au 31/12/2019</b>	<b>Date de souscription</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
CAT BNA	800000	-	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700000	-	11/09/2017	11/09/2019	8%
CAT BNA	5 000000	-	16/01/2018	16/01/2019	8,45%
CAT BNA	2 000000	-	01/03/2018	01/03/2019	8,60%
CAT BNA	1 000000	-	09/07/2018	09/07/2019	9,97%
CAT BNA	2 000000	-	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3 000000	-	29/10/2018	29/10/2019	12,50%
CAT BNA	5 500000	-	24/12/2018	24/12/2019	14,50%
CAT BNA	35 000000	35 000000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1 000000	-	31/12/2018	31/12/2019	14,5%
<b>Total en DT</b>	<b>56 000000</b>	<b>35 000000</b>			

## **Obligations et engagements de la Société AMI Assurances envers ses dirigeants**

---

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
  - un salaire annuel net de 240 000 DT,
  - une voiture de fonction,
  - 400 litres de carburant,
  - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués à chacun des membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2019, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020 à 7 000 DT. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice 2019 s'élève à 63 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée à chacun des membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2019, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020 à 7 000 DT. La charge globale se rapportant à l'exercice 2019 s'élève à 133 000 DT et se répartit par comité comme suit :
  - comité stratégique : 28 000 DT,
  - comité permanent d'audit : 21 000 DT,
  - comité de placement : 28 000 DT,
  - comité des risques : 28 000 DT,
  - comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 décembre2020

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE  
MANAGEMENT - GEM**  
**Abderrazak GABSI, Associé**

**P/ GAC - CPA International**  
**Chiheb GHANMI, Associé**